This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

V 159 6 35

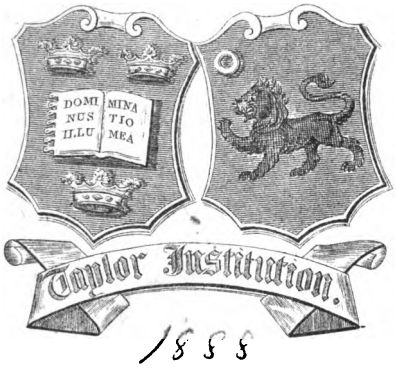

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ORIGINES

DU THÉATRE DE LYON.

Digitized by Google

Mémoire lu à la Réunion des Délégués des Sociétés savantes.
Séance du 21 avril 1865, à la Sorbonne.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DU

THEATRE DE LYON

MYSTÈRES, FARCES ET TRAGÉDIES,

TROUPES AMBULANTES-MOLIÈRE,

AVEC FAC-SIMILE, NOTES ET DOCUMENTS

PAR

C. BROUCHOUD

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE LYON, DOCTEUR EN DROIT,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Plaudebat, Moleri, tibi plenis aula theatris;
Nunc eadem moerens post tua fata gemit.
. . . . . .
HUET, évêque d'Avranches.

LYON

N. SCHEURING, ÉDITEUR

—

MDCCCLXV

157.1.33

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER, RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.

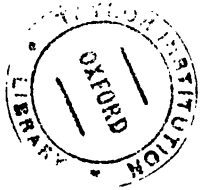

Digitized by Google

LES ORIGINES

DU

THEATRE DE LYON

« La condition des comédiens était infâme chez les « Romains et honorable chez les Grecs. Qu'est-elle chez « nous ? On pense d'eux comme les Romains et on vit « avec eux comme les Grecs. » Cette pensée de La Bruyère marque bien la différence profonde qui, à un certain point de vue, distingue notre époque des temps de Rome et d'Athènes.

Avant l'avènement du christianisme, il n'y avait pas deux sociétés distinctes dans le même milieu social. La loi politique était la seule règle de l'état des personnes; l'esprit religieux n'avait alors ni assez d'initiative ni assez

Digitized by Google

d'influence pour songer à éclairer ses vues ou à se mettre en désaccord avec elles. Aussi la Grèce efféminée, qui rêvait la conquête du monde par le prestige des lettres et des arts, faisait-elle de ses histrions des ambassadeurs, tandis que les mâles vertus des premiers Romains ne concevant d'autres attributs de la Victoire que le casque et la lance, trouvaient la vraie noblesse dans le métier des armes, et frappaient d'incapacités civiles (1) quiconque faisait profession d'en détourner ses concitoyens par les spectacles et les amusements. La Rome impériale a conservé, sous ce rapport, les traditions républicaines; et celles-ci ont pénétré dans les premiers monuments de la législation franque.

L'accord de Charlemagne et du clergé consacra plus expressément ces mêmes tendances législatives; car les ordonnances de ce Roi, de 789 à 813 et les conciles de Mayence, de Tours, de Reims, de Chalon-sur-Saône, ont, à cette époque, renouvelé contre les comédiens toutes les rigueurs de la loi romaine (2).

Mais elles n'ont pas survécu au moyen âge. La France féodale et catholique s'est décomposée. Les progrès des idées nouvelles ont fini par redresser les principes sur lesquels doivent s'asseoir, sans se confondre, la société civile et la société religieuse.

Aussi, quelle que fût l'autorité des décisions des conciles, le pouvoir séculier ne fit plus aux comédiens une situation

(1) Nov. 51.—*C. Ex quibus causis infam. irrog. L. Si fratres. liv. II, ch. 12.* — *S. Augustin*, Cité de Dieu, *liv. II, ch. XIII.*

(2) *Capitul.*, *t. 1*, *col. 229*, *1163*, *1170*. — *Le Canon* Definimus, *4ᵉ quest.*

Digitized by Google

à part ; et, comme pour mieux effacer le souvenir de vieux préjugés, Richelieu les reçut à la cour, Louis XIII déclara que leur profession ne dérogeait pas (1), et Louis XIV enjoignit à ses gentilshommes de les admettre à leur table (2).

L'Église, entraînée par cet exemple, laissa tomber en désuétude les anciens canons, et les comédiens ne furent plus de sa part l'objet d'une distinction blessante. A l'époque de la mort de Molière, des écrivains, jaloux de sa gloire, et de faux dévots, ennemis de son langage, ont bien essayé de justifier le refus de sépulture religieuse par lequel l'archevêque de Paris répondit à la requête de sa veuve. Les publications récentes de Mrs Taschereau et Soulié ont fait justice de leurs appréciations passionnées. Et l'histoire impartiale doit venger de cet outrage les cendres de Molière en ne laissant pas oublier « que la vie et la mort » du galant prélat le firent priver à son tour des honneurs de l'oraison funèbre (3). La

(1) *Une déclaration du roi, du 16 avril 1641, défendait que l'état* d'acteur pût être désormais imputé à blâme *et préjudiciât à la réputation du comédien dans le commerce public.*

(2) *Mém. de Mad. Campan, t. III, p. 8.*

(3) *François de Harlay de Champvallon. Il allait recevoir le chapeau de cardinal quand il mourut presque subitement d'une attaque d'apoplexie. « Il s'agit maintenant, dit madame de Sévigné (lettre du 12 août 1695), de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort ; on prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, c'est la vie et la mort. » Mascaron refusa de le faire ; le P. Gaillard consentit à s'en charger, à condition qu'il ne parlerait pas du mort. V. la note très-intéressante de M. Taschereau sur ce prélat,* Hist. de la vie et des ouvrages de Molière, *note* 1re *du livre* IVe.

Digitized by Google

mémoire de notre auteur comique ne tarda pas cependant à être réhabilitée. Après le témoignage d'affection posthume que lui donna sa veuve, il inspira à un homme de bien, qui avait été son contemporain, les plus touchants regrets. On dirait même que Nicolas Chorier avait perdu en lui un ami. Et le jugement de la postérité n'a pas démenti les éloges exprimés par l'historien dauphinois dans ce passage trop peu connu de ses œuvres (1) : « J'éprouve « un profond désir de rappeler mes relations avec Molière « qui a écrit les plus ingénieuses comédies et qui fut le » maître de tous les acteurs et le Roscius de notre âge. « Je l'avais connu à Vienne et à Lyon, mais un éloigne- « ment de quelques années interrompit nos rapports. « Que de larmes j'ai versées en apprenant la mort ino- « pinée de cet homme incomparable dans son art ! Comme « il n'avait point suivi de son vivant les pratiques de la « religion chrétienne, des gens, animés sans doute plutôt « d'un esprit de parti que des sentiments d'une véritable

(1) « *Revocandæ cum Joanne Baptista Molerio, comœdiarum ingeniosissimo scriptore (comœdorum hujus ætatis princeps et Roscius erat) consuetudinis, quam Viennæ et Lugduni habueram, sed annorum et locorum intervallo interruperant, libido animum incessit. Enimverò improvisa morte extinctum deflevi incomparabilem, sua in arte, hominem quem, quia vivus nullam præ se christianæ virtutis speciem tulisset, factiosi potiùs, quàm pii, nescio qui, mortuum palam abominabantur. Sepultura indignum volebant, qui ingenio et præclarissimis scriptis, immortalitate dignum se præstitit.* » Adversaria de vita et rebus suis, *imprimé pour la première fois à Grenoble en 1847, in-8; mais la fidélité du texte laisse beaucoup à désirer. M. Péricaud l'aîné, qui a eu l'obligeance de nous communiquer l'un des rares exemplaires conservés, a signalé plus de 150 errata.*

Digitized by Google

« piété, outrageaient publiquement sa mémoire ; ils vou-
« laient priver de sépulture celui qui, par son génie et le
« mérite de ses écrits, s'est rendu digne de l'immorta-
« lité.... »

De nombreux actes d'inhumation religieuse concernant des comédiens dont plusieurs ont appartenu à la troupe de Molière, établissent, à n'en pas douter, qu'aucun empêchement canonique ne s'opposait à ce que les derniers devoirs fussent rendus par l'Eglise à leurs dépouilles mortelles, de même qu'elle ne refusait pas de bénir leurs unions légitimes. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il fallait alors une dispense de l'archevêque ou de son grand-vicaire pour pouvoir déposer en terre sainte toute personne morte sans confession (1). Or, cette faveur était accordée ou refusée, suivant les circonstances. Le souvenir de *Tartuffe*, et non la qualité de comédien, fit donc rejeter la supplique d'Armande Béjart. Il importe peu que soixante ans plus tard une semblable injure ait été faite aux restes d'Adrienne Lecouvreur. Les conclusions du procureur du roi tendant à ce que « *ses cendres fussent jetées à la voirie suivant les ordonnances* (2) », ne font que mieux attester la sagesse de notre législation, qui, proscrivant cette formule vicieuse, exige que toute peine encourue soit prononcée en vertu d'un texte de loi expressément reproduit dans la sentence du juge.

(1) *Il résulte de l'examen des registres de décès des paroisses, que les refus d'inhumation par le clergé n'atteignaient que les duellistes. Ils nous livrent les noms de plusieurs gentilshommes lyonnais que cette loi de l'Eglise a impitoyablement frappés.*

(2) Troupe de Voltaire, *par M. Hillemacher. V. Adrienne Lecouvreur.*

Digitized by Google

Aux actes déjà cités par les derniers biographes de Molière, et à l'appui de cette vérité, aujourd'hui bien établie, viennent se joindre d'autres documents que nous avons trouvés au mois de novembre dernier dans de vieux registres des paroisses de Lyon (1). Ce ne sont peut-être pas les seuls que possèdent les archives de la ville. Mais, quelque rares qu'ils soient, leur intérêt historique grandit en face des études si fort en faveur sur les origines de la comédie française personnifiée dans le génie de Poquelin-Molière. Les nombreuses éditions des œuvres de cet inimitable auteur lui ont déjà valu, en effet, et présagent pour l'avenir autant d'essais biographiques dont la liste ne sera close que le jour où l'histoire viendra avec ses données complètes et positives remplacer l'érudition.

Vainement on a cherché jusqu'à ce jour à pénétrer toutes les obscurités qui recouvrent les treize premières années de sa carrière théâtrale; quelques traces d'un séjour à Nantes et à Narbonne sont les seuls actes authentiques

(1) *Ces registres ne font pas partie du fonds des archives communales proprement dites. Ils forment, avec les registres de l'état civil du 1er arrondissement, un dépôt spécial, placé sous la surveillance immédiate de l'Administration dont la bienveillance éclairée sait concilier le respect de la loi et l'utilité des études historiques. Ces archives de l'état civil ont malheureusement subi bien des vicissitudes. Il en est peu qui soient antérieures à 1600 ; celles de la paroisse d'Ainay ont presque toutes disparu dans l'incendie qui a éclaté à l'Hôtel-de-Ville en décembre 1824 ; elles n'ont été recopiées qu'à partir de l'année 1740. Ce dépôt est pourtant d'un immense intérêt pour l'histoire des familles. Il mériterait d'être complété et de trouver dans notre palais municipal un asile plus convenable. Ne conviendrait-il pas, en effet, d'y*

Digitized by Google

qui nous attestent ses pérégrinations dans l'ouest de la France en 1648 et dans le midi en 1650.

Les annales lyonnaises manuscrites n'avaient encore rien révélé qui permît de combler cette lacune de notre histoire littéraire. Les Aventures de d'Assoucy nous ont bien appris son départ de Lyon avec Molière et sa troupe qui allaient donner des représentations devant le prince de Conti, désigné par le roi pour ouvrir les Etats généraux du Languedoc en 1655, à Pézénas (1). Nous savons

réunir tous les actes de l'état civil reçus avant le décret du 15 avril 1852 sur les divers points de l'agglomération lyonnaise ? Nous croyons même que cette mesure serait une source de revenus pour nos finances, car ce bureau qui ne contient avec les anciens actes de l'état civil de Lyon (sans la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse) que les registres du 1er arrondissement figure à lui seul au budget des recettes pour une somme supérieure au produit des expéditions délivrées dans les autres mairies.

(1) *Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé, né le 11 octobre 1629, mort à Pézénas le 21 février 1666. On sait que sa joyeuse humeur et sa piété suivirent le cours capricieux des idées de la duchesse de Longueville, sa sœur. Aussi, après avoir entretenu, de 1653 à 1656, une troupe de comédiens devint-il un violent détracteur des spectacles.*

L'on a assigné la date de 1653 au séjour de d'Assoucy à Lyon; il doit être fixé à l'année 1655. V. le chap. IX de ses « aventures ». Les Etats de Languedoc furent ouverts par le prince de Conti à Montpellier, le 7 décembre 1654. Ils durèrent sans doute un mois ou cinq semaines, et après leur clôture, Molière et sa troupe revinrent à Lyon; car nous trouverons leur présence dans cette ville constatée à la date du 29 avril 1655. Cette même année, les Etats de Languedoc, encore ouverts par le prince de Conti, furent tenus à Pézénas où se rendit d'Assoucy et le voyage de Narbonne en compagnie de Molière, qui est postérieur aux Etats de 1655, doit être de mars ou avril 1656, puisque

Digitized by Google

encore par le lyonnais Chapuzeau, qui a fait imprimer en 1674 son *Théâtre françois* que la troupe de Molière, composée alors de du Parc, de Brie, des deux frères Béjard et des demoiselles Béjard, de Brie et du Parc a joué à Lyon, dans le quartier Saint-Paul, et que la première représentation de l'*Etourdi* y fut même donnée, aux grands applaudissements de la foule ; mais à quelle époque précise ? Quel a été son théâtre ? Quels étaient ses acteurs ? Molière est-il venu plusieurs fois à Lyon ? Son second séjour dans cette ville se placerait-il, comme on l'a conjecturé, en 1657 ? Faut-il attribuer à ses succès la pensée émise par les recteurs du grand hôpital d'exiger de chaque troupe de comédiens de passage une représentation

notre conteur prétend avoir passé six mois à Pézénas. L'abbesse de Saint-Pierre de Lyon, à laquelle d'Assoucy offrit ses compositions musicales, était Anne d'Albert de Chaulne. V. l'Appendice, note 1re *: « J'arrivai, dit-il, à Lyon qui, au respect de Paris, me parut d'abord un très beau village. Cela n'empescha pas, après l'avoir bien considéré, que je n'en trouvasse le séjour fort agréable et le peuple très honnête,*

Et l'on peut dire de Lyon,
Ville sur toute autre fidèle,
Que son peuple est charmant et bon
Autant qu'elle est charmante et belle.
Ce n'est pas qu'en mainte ruelle
On n'y redoute le fripon
Et que l'argent de l'escarcelle
N'y craigne l'attrape-minon,
Du moins autant que la prunelle
De la Nine et de la Nannon.

Aussi, quelque désir que j'eusse de passer les monts dont je pouvois à toute heure contempler les croupes blanchissantes, je ne pus résister aux caresses que je reçus de tout ce beau monde qui fit tout honneur et

Digitized by Google

gratuite au profit des malades indigents (1)? S'il n'a pas secondé, à son origine, ce nouvel effort de l'assistance

tout accueil à mes muses. J'y vis Madame de Saint-Pierre qui me donna sa musique, après luy avoir donné la mienne. Je la donnai encore à tous les couvens des Religieuses chantantes à qui je sçavois le meilleur gré du monde; car il n'y avoit pas une de ces filles dévotes qui n'eust déjà une copie de mon Ovide en belle humeur. Mais ce qui m'y charma le plus, ce fut la rencontre de Molière et de Messieurs les Béjares. Comme la comédie a des charmes, je ne pus sitost quitter ces charmans amys; je demeurai trois mois à Lyon parmi les jeux, la comédie et les festins, quoy que j'eusse bien mieux fait de ne m'y pas arrester un jour; car, au milieu de tant de caresses, je ne laissay pas d'y essuyer de mauvaises rencontres.... »

(1) *Dagier, dans son Histoire de l'Hôpital général de Lyon, t.* 1er, *p. 403, nous apprend qu'en 1657 des comédiens étant arrivés dans cette ville, les recteurs s'adressèrent à l'archevêque (Camille de Neufville), en sa qualité de lieutenant général, pour être autorisés à enjoindre aux comédiens de jouer une fois au bénéfice des pauvres; et que le prélat accorda cette autorisation non seulement pour les comédiens nouvellement venus, mais encore pour tous ceux qui y viendraient. L'auteur ajoute que les recteurs firent faire des billets sur lesquels on apposa les armoiries de l'Hôtel-Dieu (parti de la ville et parti de Notre Dame de Pitié) et que les comédiens donnèrent une représentation dans la grande salle de l'hôtel du gouverneur. Un sac rempli de ces billets est conservé aux archives; mais ils n'indiquent pas les noms des comédiens qui, les premiers, donnèrent une représentation pour les pauvres. Rien n'autorise à penser que la requête des administrateurs de l'hôpital concernât la troupe de Molière. On sait seulement par les registres de leurs délibérations que cet usage ne remonte qu'à 1657. V.* Molière à Lyon, *par M. A. Péricaud*, Rev. du Lyonnais, *t. II, p. 437.*

Nous avons sollicité de l'obligeance de M. l'abbé Roux, archiviste de l'archevêché, quelques éclaircissements sur le fait cité par Dagier. Mais le registre des décisions de l'Archevêque pendant l'année 1657 est égaré, et aucun autre recueil n'a pu fournir à notre érudit collègue

Digitized by Google

publique, a-t-il eu du moins à s'y associer en revenant à Lyon après la première application d'une mesure qui, aussitôt transformée en règle générale, s'est perpétuée jusqu'à nous sous le nom de *droit des pauvres* (1) ?

Les historiens du temps ont négligé de nous instruire de tous ces faits. L'acteur La Grange, qui a édité le premier, en 1682, les œuvres de son camarade et ami, ne nous donne sur sa vie que de brèves indications dont l'exactitude est le seul mérite. En 1705, Grimarest a essayé une biographie complète; mais, à en juger par

les indications désirées. En effet, il n'y a pas que la collection des Extraordinaires *ou actes de toute nature émanant de l'autorité diocésaine qui soit incomplète; le recueil des* Insinuations ecclésiastiques *présente aussi des lacunes. La seule série de documents qui soit entière concerne les nominations aux cures; mais elle n'offre aucun intérêt historique. V. l'Appendice, note IIe.*

(1) *M. Lombard de Buffières a communiqué, le 30 janvier 1865, au* Courrier de Lyon, *une note relative à l'origine des droits perçus aujourd'hui par dixième sur les billets d'entrée dans les spectacles et les concerts quotidiens. L'opinion émise par le savant auditeur au Conseil d'Etat s'appuie sur une ordonnance royale de 1591 qui imposa, en effet, aux confrères de la Passion, le prélèvement d'une somme sur leur recette, « à cause que le peuple sera distrait du service divin et que cela diminuera les aumosnes. » La délibération des recteurs de l'Hôtel-Dieu et l'autorisation qui l'a suivie prouvent que les lettres-patentes de 1591 n'étaient pas en vigueur à Lyon au* XVIIe *siècle, et que le prélèvement imposé aux comédiens en faveur des pauvres s'y opéra d'abord sous la forme d'une représentation dont le produit total était versé dans le trésor de l'assistance publique. Après avoir supprimé ces taxes locales, la Révolution les rétablit en l'an V, mais sur des bases uniformes. La loi de Finances du 16 juillet 1840 a été le dernier acte législatif sur la matière.*

Digitized by Google

certaines confusions, on dirait qu'il a écrit un siècle après Molière.

De patientes recherches pourront seules venir à bout d'un travail qui doit présenter aujourd'hui de bien plus grandes difficultés.

Les anciens registres de l'Etat Civil sont surtout précieux pour éclairer ces études des critiques modernes. Une cause fréquente d'erreur, c'est la substitution en usage chez les acteurs d'un *nom de théâtre* à leur nom de famille. Celui-ci finit souvent par disparaître, et tandis que les pas des comédiens seraient faciles à suivre si l'on connaissait leur nom patronymique et leur pseudonyme, faute de les savoir l'un et l'autre on cherche encore leurs traces quand ils sont sous nos yeux.

Au XVIIe siècle, les troupes de comédiens ambulants, dites *troupes de campagne*, étaient encore assez nombreuses. Et à Lyon, notamment, il s'en est souvent rencontré plusieurs à la fois. Le goût des spectacles s'y était en effet depuis longtemps répandu dans toutes les classes de la société. Tous les historiens ont cité la tentative faite par un riche marchand pour doter sa ville d'un théâtre permanent. En 1538, Jean Neyron ouvrit dans la rue des Bouchers, sur l'emplacement contigu à la maison qui forme aujourd'hui l'angle nord-ouest de cette rue et de la rue de la Martinière, une salle de spectacle dont nous avons tous lu la description. La scène était représentée par plusieurs échafauds superposés. Le plus élevé et le plus éloigné figurait le ciel, séjour de Dieu, des Anges et des Saints ; au-dessous était la Terre et plus bas les Enfers dont l'entrée, sous la forme d'une gueule de dragon, s'ouvrait et se

Digitized by Google

fermait à chaque passage du diable ou d'une âme damnée. Cette disposition scénique permettait de faire mieux ressortir les pensées morales du poème, car elle donnait les moyens de représenter simultanément plusieurs tableaux. C'est ainsi que, dans le Mystère de la Passion, les spectateurs voyaient en même temps l'âme d'Hérode entraînée en enfer, y subir les plus cruelles tortures et son corps honoré sur la terre de funérailles magnifiques (1).

Avant Neyron, en 1447, suivant quelques historiens, Lyon avait déjà assisté, dans l'église des frères mineurs de Saint-Bonaventure, au jeu de la Passion de N.-S. J.-C., offert par ces religieux aux Pères du Concile qui avait été convoqué pour mettre un terme aux divisions de l'Eglise (2). Mais les actes capitulaires que l'on cite comme la source de cette tradition sont muets à cet égard. La première mention d'un encouragement donné par le Chapitre aux acteurs de Mystères ne se réfère qu'à

(1) *Onésime Leroy*, Etudes sur les mystères, *Paris, 1837, p. 128, parle d'un manuscrit du Mystère de la Passion qui contient des dessins propres à donner une idée assez exacte des dispositions des théâtres en 1547. Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale sous le* n° 12536. *La grande planche représentant le hourdement ou théâtre a été dessinée et peinte par Hubert Cailleau, artiste et acteur dans la troupe qui joua à Valenciennes en 1547. Il y a d'autres dessins de moindre grandeur figurant divers sujets de la pièce. Le paradis et l'enfer sont au niveau du reste de la scène ; mais au-dessus de la salle, qui représente le premier, est un tableau ou décoration offrant l'image de Dieu, de ses anges et des saints. La gueule du dragon apparaît sur la gauche au-dessous d'un appareil de supplice, une roue, à laquelle sont liés deux corps de condamnés.*

(2) *M. Monfalcon*, Hist. de Lyon, *p. 632.*

Digitized by Google

l'année 1485 (1). Cependant, des pièces dramatiques avaient été représentées à une époque antérieure. La plus ancienne trace que nous ayons pu en retrouver remonte à l'année 1435 (2), et c'est une association laïque qui inaugura ce genre de divertissement. Il n'y avait pas encore trente-trois ans que les lettres-patentes de Charles VI avaient institué à Paris la compagnie des confrères de la Passion. Le premier berceau de l'art dramatique dans notre ville fut l'église des Jacobins. Des compagnons,

(1) 28e *livre des actes capitulaires, année 1485 : « Le chapitre ordonne soixante livres à ceux qui avoient représenté la Passion de N. S., qui mysterium Christi passionis luserunt,* » f° 153.

(2) *Archiv. de la ville de Lyon, BB, 3 ; 20 janvier 1435. — Cochard, V.* Description hist. de Lyon, *p. 165, prétend que les mystères ont commencé à être représentés à Lyon pendant le* XIVe *siècle. Nous n'en connaissons aucun exemple; mais nous devons ajouter qu'il ne faut pas confondre avec les mystères proprement dits ou pièces dialoguées ces* « ystoires, mystères et moralitez » *dont le consulat confiait l'invention à des poètes ou à des peintres pour célébrer avec plus de solennité les entrées royales ou les fêtes publiques. Si l'on dressait dans ces occasions des tréteaux sur le passage des souverains ou au milieu des rues, c'était pour y exposer des tableaux plastiques quelquefois animés par les gestes des personnages et par les changements subits de décorations. Le modèle de ce genre de spectacle se trouve certainement dans le récit de l'entrée de Louis XI à Lyon, en 1475. Un fait fâcheux contribue d'ailleurs à jeter de l'obscurité sur les origines du théâtre lyonnais. C'est la disparition des actes consulaires que nous ne possédons qu'à partir de l'année 1416. La rédaction en fut commencée à la Noël 1370, mais les premiers quarante-cinq volumes ne se trouvent pas aux archives de la ville. Et il n'est pas possible de combler cette immense lacune en consultant les registres de la comptabilité dont les brèves énonciations excitent plus notre curiosité qu'elles ne peuvent la satisfaire.*

Digitized by Google

auxquels se mêlèrent peut-être quelques religieux, se distribuèrent les rôles, et, quant à la scène, on peut se faire une idée de sa simplicité, en lisant la délibération consulaire qui ouvrit, le vendredi 20 janvier, un crédit de 6 livres tournois pour la construction des échafauds nécessaires à la représentation du surlendemain (1).

L'esprit éveillé de la jeunesse trouva bientôt trop fades les récits bibliques, et des clercs de la chancellerie du roi dressèrent des tréteaux pour bafouer les ridicules du temps (25 mai 1457). Ils dirigèrent leurs premiers traits satiriques contre les dames lyonnaises dont les prédications du dominicain Vincent Ferrier (2) et du carme Thomas Connecte avaient mis en relief le goût du luxe et des plaisirs associé aux pratiques de la plus extravagante humilité (3).

(1) *Voir la note précédente.*

(2) *1404-1405. Séjour et prédications de S. Vincent Ferrier. Ce fut Jean Gentel, lecteur de la grande église, qui l'alla inviter à Genève. Il prêchait dans le pré de la Magdeleine.—Note de M. l'abbé Jacques en marge de la table des actes capitulaires.*

(3) *Les détracteurs de notre époque abondent. Manie ou système, ces tendances ne sont pas nouvelles, et il y aurait un curieux volume à écrire avec toutes les critiques que poètes et moralistes ont lancées contre la société de leur temps. Pour qu'on ne nous accuse pas d'inexactitude ou de passion lorsque nous venons railler certains travers d'autrefois, nous citerons textuellement l'auteur ecclésiastique qui a publié, comme une des plus édifiantes, la chronique que voici :*

« Thomas Connecte, né à Rennes et fameux prédicateur de son temps, qui parut en Flandres et en Artois l'an 1428. Il était ordinairement suivi par un si grand nombre d'auditeurs, que, prêchant à Cambrai, à Arras, à Tournay et dans d'autres villes de Flandres et Artois, il

Digitized by Google

Cet essai de farce ou sottie motiva de vives plaintes de la part d'un des conseillers de ville qui avait eu plus que d'autres à souffrir de ces libertés de langage. Le

s'est trouvé quelquefois jusqu'à seize et vingt mille personnes à ses sermons, et on le suspendait au milieu de l'église avec une corde afin qu'il pût être entendu de tout le monde.

Il fit le voyage de Lyon monté sur un âne « suivi par plusieurs « religieux et quelques personnes du menu peuple, attirés plutôt par « sa vie austère et pénitente que par sa doctrine qui, selon quelques « auteurs, n'était pas orthodoxe. Etant arrivé à Lion, il prêcha avec « tant de fruit que plusieurs dames de qualité, renonçant au luxe et « à la vanité, lui apportèrent en pleine assemblée leurs ornements et « leurs bijoux qu'il fit brûler sur un échaffaud dressé exprès. Les « jeunes gens abandonnaient le jeu. Les ivrognes fuyaient les caba- « rets. Et il s'acquit une si grande estime parmi le peuple que celui là « s'estimait heureux qui pouvait conduire son âne par le licou ou en « arracher quelque poil qu'il conservait précieusement. »

« Il partit de cette ville en 1452 pour aller à Rome. » P. Helyot, Hist. des ordres monastiques, etc. *Paris, 1721, t. I, p. 327.*

Et les sermons de V. Ferrier avaient produit les mêmes émotions.

Ce ne furent pas d'ailleurs les seules époques où se produisirent des actes d'une piété exagérée. En 1652, le jubilé qui se célébra à Lyon donna lieu à des promenades nocturnes où les hommes, pieds nus et vêtus avec des sacs, venaient devant les églises privilégiées se donner la discipline. La note qui nous a conservé le souvenir de ces pratiques de dévotion n'est pas sans valeur historique. Nous l'extrayons du registre des décès de l'église de Ste-Croix, an. 1629 à 1676.

« Le 18 août 1652 fut ouvert le jubilé universel de l'année sainte « que N. S. P. Innocent X avoit octroyé à cette ville et diocèse à l'ins- « tance du Roy par son bref de décembre 1651, lequel bref avoit été « retenu à la Cour à cause qu'on n'y donnoit pas au Roy la qualité « de Roy de Navarre; *néantmoins Madame la comtesse de Brienne « l'ayant obtenu de la Reyne elle l'envoya à Mlle Angélique qui pour « lors estoit ici pour le rendre à Monseigneur le cardinal de Lion,*

Digitized by Google

Consulat (1) crut devoir s'armer du pouvoir de la censure pour prévenir le retour d'un semblable désordre. A l'avenir aucune représentation dramatique ne put avoir lieu à Lyon sans l'autorisation préalable de la municipalité. Les clercs de la Basoche, activement surveillés, reculèrent devant leurs propres défis et rendirent à leur corporation quelque éclat en célébrant avec plus de solennité ses fêtes traditionnelles (2). Nous verrons bien leur Prince, Pierre

« *archevesque, lequel l'ayant receu le fit publier dans la ville et diocèse* « *et désigna les églises pour le gaigner: Ste-Croix, la Charité, celle* « *des RR. PP. Feuillants et celle du grand collége des Jésuites. La dévo-* « *tion fut grande par le diocèse et particulièrement dans la ville, d'aul-* « *tant que S. Em. dans son mandement exhorta les corps et confré-* « *ries à faire des processions. La paroisse Ste-Croix fournit à elle* « *seule 360 jeunes filles.... Il se fit quantité de restitutions, quantité* « *de réconciliations, quantité de dévotions particulières; aucuns la* « *nuit alloient pieds nus, revestus de sac, se donnant la discipline à* « *la porte des quatre églises; quantité de femmes pareillement pieds* « *nus furent veues la nuit visiter les églises. Les paroisses des villages* « *voisins y vindrent chacune par deux fois avec grande dévotion et* « *celle de St-Cyr l'emporta sur toutes.....* »

(1) *Arch. de la ville de Lyon, BB, 8, f° 50; 25 mai 1457.*

(2) *Les clercs de la Bazoche ne paraissent pas s'être organisés en corporation à Lyon avant le XVIe siècle. Ils se réunirent en confrérie d'abord et fondèrent une chapelle sous le vocable de S. Nicolas dans l'église des Augustins. Ainsi s'explique le choix du jeu de St-Nicolas représenté par ces religieux en 1506.*

La Bazoche n'avait dans notre ville aucun droit de juridiction. Son chef prenait le titre de prince et non celui de roi. Le mot princeps *employé par Philibert Girinet dans son* Idyllion *est exact. Cette qualification est d'ailleurs conforme à la vérité historique. Les tribunaux de Lyon étaient du ressort du parlement de Paris. Le chef de la Bazoche organisée auprès de la cour de parlement prenant le titre de roi,*

Digitized by Google

Molaris et les imprimeurs obtenir, en 1518, du Courrier de la ville, et sans l'intervention des Echevins, l'autorisation de jouer le Mystère de la Conception de Notre-Dame. Mais le Juge des Ressorts, sur l'appel de ces derniers, cassa la décision du Courrier. Cette satisfaction une fois obtenue, le Consulat se montra conciliant, car ce fut sous sa surveillance que le double Mystère de la Conception de N. D. et de saint Jean-Baptiste se joua pendant quatre jours au mois d'août 1518, sur la place des Cordeliers (1).

Vers cette époque, prirent fin ces spectacles populaires où toute la ville se portait en foule, au point de laisser les rues et les maisons désertes. Les Consuls-échevins ne les voyaient presque jamais annoncer qu'avec déplaisir. Les registres de leurs délibérations de 1483 à 1518, durant cette période de trente-cinq années qui vit se multiplier plus que tout autre ces divertissements, nous attestent en effet les résistances qu'ils opposaient parfois aux efforts des « compagnons joueurs ».

Ainsi, le 15 mai 1483, l'ennemi se serait présenté aux

la Bazoche de Lyon ne devait donner au sien qu'un titre moins élevé. Officiellement il se qualifiait : « Prince de la Bazoche de Lyon, Lyonnais, Beaujolais et Mâconnais et ressort. » *Me Charles Barault, docteur en droits, avocat ès cours de Lyon, paraît avoir été, en 1608, le dernier dignitaire de la corporation qui comprenait d'ailleurs les avocats, greffiers, notaires et procureurs, aussi bien que leurs clercs. Supprimée en 1609, à la suite de désordres que provoquèrent des poursuites contre quelques-uns de ses officiers et suppôts, elle fut, par surprise, rétablie suivant lettres-patentes d'avril 1652. Mais des lettres du 10 mars 1653 abrogèrent les précédentes avant même leur enregistrement à la sénéchaussée de Lyon.*

(1) *Arch. de la ville, BB, 37, fos 178, 181, 182, 187, 190 et 202.*

Digitized by Google

portes de la ville, que les Echevins n'auraient pas pris de plus graves mesures de police. Il ne s'agissait cependant que de la vie de sainte Catherine qui devait être jouée sur la place des Cordeliers, pendant les trois jours de la Pentecôte (1).

Le 12 juillet 1487, deux serviteurs du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, furent députés auprès des Echevins pour les prier de concourir aux frais que devait occasionner le jeu du Mystère de la Passion, qui, en 1485, avait déjà été représenté dans l'église des Cordeliers. Les Consuls accordèrent une subvention de 30 livres et rédigèrent quelques ordonnances pour la sûreté de la ville. Mais ils se ravisèrent presque aussitôt, car, le 2 août, ils envoyèrent le procureur général demander à l'archevêque de vouloir bien différer les « cris et monstres du jeu jusqu'à ce que la guerre fût terminée par victoire ou bonne paix ». Le prélat refusa en termes même assez vifs d'accueillir leurs remontrances, et les conseillers de ville se décidèrent alors à fixer le nombre des habitants chargés de la garde de la cité (2).

Le 30 juin 1500, ils se montrèrent mieux disposés, car ils autorisèrent Clément Trie « à faire tout le service qu'il pourra aux joueurs qui veulent jouer la vie de la Magdeleine, » et ordonnèrent qu' « on leur presteroit tout ce que leur seroit propice des pièces faictes pour les entrées des rois (3). » Il est vrai qu'à cette époque Louis XII,

(1) *Arch. de la ville, BB, 17, f° 60, v°.*
(2) *Ibid., BB, 19, f° 50 à 55.*
(3) *Ibid., BB, 24, f° 258; 30 juin 1500.*

Digitized by Google

de retour de Milan, avait réuni toute sa cour à Lyon.

Vinrent ensuite les requêtes successivement appointées des PP. Augustins et des marchands florentins. Le 4 juin 1506 (1), ils accordèrent en effet à ces religieux un emplacement sur les Terreaux, près les fossés de la porte de la Lanterne, pour jouer le jeu de saint Nicolas de Tolentin. Et en 1513, les Florentins en résidence à Lyon furent autorisés à dresser des échafauds au puits de la Porcherie (2) et à y jouer « certains jeux et farces en faveur et à la louange du pape (3). »

Nous n'avons plus, avant d'atteindre l'année 1518, qu'à citer une nouvelle tentative de représentation satyrique dont l'entrée de François Ier et de la reine Claude devait être le prétexte. Un bourgeois de Lyon, Pierre Syrodes, dit Grenoble, avait fait dresser des tréteaux devant sa maison, sur le passage des souverains, et il devait y jouer « certaine ystoire où il blamait des membres du corps commun (4). » Les conseillers décidèrent qu'à eux seuls appartenait le droit de régler les ordonnances des entrées royales et portèrent leurs plaintes au sénéchal et au chancelier de France qui était venu jusqu'à Lyon au-devant de la cour. Le théâtre de Syrodes disparut et les Echevins purent sans inquiétude conduire, à travers les rues de la ville, le cortége du roi.

Leur opposition, assez inexpliquée, aux désirs du cardinal

(1) *Arch. de la ville, BB, 25, f° 17 ; 4 juin 1506.*

(2) *C'est aujourd'hui la place Saint-Paul, dans laquelle débouche la rue Octavio-Mey, autrefois rue de la Porcherie.*

(3) *Arch. de la ville, BB, 33.*

(4) *Ibid., BB, 34, f° 161 ; 25 février 1515.*

Digitized by Google

de Bourbon en 1487, dut affaiblir l'entraînement public pour les spectacles; aussi faut-il attribuer à leurs dispositions peu bienveillantes la transformation notable que subit l'art dramatique à Lyon, au milieu du XVIe siècle. Aux mystères qui se déroulaient devant la foule, durant plusieurs journées consécutives, succède en effet le mystère abrégé suivi de farces ou moralités. Les salles de spectacle remplacent les voûtes des églises et les places publiques, où tour à tour apparaissaient les joueurs de drames hiératiques et les prédicateurs que la ville choisissait tous les deux mois, parmi les divers ordres religieux, pour « esmouvoir le peuple à dévotion (1) ». L'initiative personnelle de quelques opulents citoyens, ou de la corporation des imprimeurs, dont la fortune et l'instruction donnaient le ton à la société lyonnaise devenue, à cette époque, l'une des plus brillantes et des plus éclairées (2),

(1) *La place des Cordeliers a plus spécialement servi aux représentations dramatiques, tandis que celle des Jacobins était plutôt destinée aux prédications. Dès les premières années de l'organisation communale, deux religieux, appartenant à un des ordres existant dans la ville, recevaient des libéralités du Consulat pour prêcher à tour de rôle pendant deux mois. Au* XVIe *siècle cet usage existait encore, car les Jacobins ayant essayé de transformer la place qui portait leur nom en une dépendance privée du couvent, les Echevins décidèrent « de faire abattre, dès demain, un mur que les Jacobins ont commencé « à faire élever en leur place du couvent, qui est place commune, pour « faire assemblées communes et recognoissances de penons, aussi* « pour prédications, *ce que l'on ne pourroit faire si on leur permet- « toit de faire bastir des maisons en lad. place comme ils l'entendent « faire. » 18 avril 1529, arch. de la ville, BB, 47,* f° *251.*

(2) *M. Sainte-Beuve,* Portraits divers. *Note de M. Monfalcon,* Hist.

Digitized by Google

ramena les beaux jours du théâtre. Il est un nom surtout qui personnifie à Lyon les plus anciennes traditions de l'art dramatique, c'est celui de Jean Neyron. Mais que d'incertitudes et même de contradictions présentent les écrits des historiens. Suivant les uns, le goût des Lyonnais, blasé au bout de deux ou trois ans, aurait laissé tomber, au milieu de l'indifférence générale, un genre de spectacle qui ne pouvait plaire à l'esprit railleur de la société du XVIe siècle (1). D'autres ont écrit que Jean Neyron avait bien vite compromis son œuvre par le désordre et la dissipation, et que, dans l'insuccès de cette entreprise, s'était engloutie son immense fortune. Dominé par le seul fait de la courte durée de ses efforts, le plus grand nombre a cru pouvoir expliquer par la licence des pièces les rigueurs probables qui ont dû venir bientôt en arrêter la représentation (2). Mais cette mesure n'aurait atteint le théâtre Neyron qu'en 1548, l'arrêt du Parlement de Paris qui « abolit et supprima le jeu des mystères et toutes sortes de spectacles », portant la date du 17 novembre de cette même année. Toutes ces conjectures

de Lyon, *p. 589. « Lyon était un centre plus à portée de l'Italie et qui gagnait à ce voisinage quelques rayons plus hâtifs de cette docte et bénigne influence; Lyon avançait, on peut le dire, sur le reste de nos provinces, et, peut-être à certains égards, sur la capitale. Des Florentins en grand nombre, à chaque trouble survenu dans la République de Médicis, avaient émigré sur ce point et y avaient fondé une espèce de colonie qui continuait d'associer, comme dans la patrie première, l'instinct et le génie du négoce au noble goût des arts et des lettres. »*

(1) *Archives du Rhône, VII, p. 108.*

(2) *A. Péricaud*, Notes et Doc. an 1540. *Monfalcon*, Hist. de Lyon, *p. 635.*

Digitized by Google

sont inexactes, parce qu'elles ont méconnu, sans motifs, l'autorité de la tradition. Le P. Colonia nous apprend (1) que le recueil des pièces qui ont été jouées sur le théâtre de J. Neyron a été imprimé en 1542 sous ce titre : *Le très-excellent et saint mystère du vieil testament représenté par personnages, auquel sont contenues les histoires de la Bible* (2). Elles seraient, d'après cet auteur, l'œuvre de Louis Choquet, auquel on a quelquefois décerné le titre de poète fameux. Les vers de Choquet ne sont cependant, même pour le XVIe siècle, que de très-médiocre qualité. Il a seulement fait preuve d'originalité et de bon goût en proscrivant de ses écrits toutes ces images grossières qui transformaient alors les mystères en insultantes parodies des légendes sacrées. Quoi qu'il en soit de leur mérite littéraire, devons-nous voir dans ces deux tomes in-folio le répertoire de notre première scène lyonnaise (3) ? Nous n'hésitons pas à préférer à toutes les autres l'opinion du savant jésuite. La seule objection qu'elle ait rencontrée est tirée du titre même du volume qui porte la date de 1542. Il a paru invraisemblable à la critique moderne qu'on ait pu donner en 1542 un recueil de pièces jouées sur un théâtre qui n'existait que depuis deux années

(1) Hist. litt. de Lyon, *t. 2, p. 430.*

(2) *Ce ne peut être l'édition imprimée à Paris par Jean Réal, puisque celle-ci est en un seul volume in-folio.*

(3) *C'est sur ce même théâtre qu'a été jouée* la vie de Madame saincte Barbe, *imprimée à Lyon en 1539, chez Arnoullet. Le titre porte qu'elle a été jouée devant le roi, en l'hôtel de Flandre, à Paris, et depuis, à Lyon, l'année sus-indiquée. Si ce mystère avait été donné sur la place publique, les actes consulaires en feraient mention.*

Digitized by Google

environ, au lieu d'attendre qu'il eût fourni une plus longue carrière pour dresser en quelque sorte le bilan de ses succès. Cette querelle littéraire nous remet en mémoire l'histoire de « cet enfant de Silésie dont parle Fontenelle et « qui était né avec une dent d'or. Tous les docteurs de « l'Allemagne s'épuisèrent d'abord en savantes dissertations pour expliquer comment on pouvait naître avec « une dent d'or. La dernière chose dont on s'avisa fut de « vérifier le fait et il se trouva que la dent n'était pas « d'or (1). » La critique lyonnaise a, jusqu'à présent, fait un peu comme les médecins allemands. Il ne lui a pas paru raisonnable d'admettre que le recueil de 1542 pût s'appliquer à un théâtre de si récente fondation et elle n'a pas songé à savoir si, en 1542, cette scène était toujours prospère ou si elle n'avait pas cessé d'exister. La vérité est que Jean Neyron, l'esprit éclairé qui avait eu l'initiative si justement applaudie, ne fut pas appelé à jouir longtemps du fruit de ses efforts. Décédé en 1541, sa succession passa dans les mains de son fils Antoine Neyron, marchand de Lyon qui, sans doute peu partisan des goûts dramatiques de son père, vendit, le 9 septembre 1541 (2)

(1) *J.-J. Rousseau, Lettre sur la musique française.*

(2) *Archives du département du Rhône*, Recherche générale de tous les titres, etc., qui restent au grand couvent des Carmes de la ville de Lyon. *Ce sont, en effet, les grands Carmes qui avaient vendu cet emplacement à Catherine du Solier, veuve de Jean Rose, laquelle l'avait revendu, le 4 avril 1538, à Jean Neyron. Il est aujourd'hui occupé par les maisons de la rue Hippolyte Flandrin, qui portent les* n^{os} *2, 4 et 6. Il avait deux cent soixante mètres carrés par vingt-deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres de façade.*

Digitized by Google

à Antoine Sigles, marchand allemand de Strasbourg, mais domicilié à Lyon, la maison que naguères Jean Neyron avait fait édifier en manière de théâtre (1). A moins de laisser perdre pour notre littérature ces créations originales, l'année 1542 était donc naturellement appelée à en fixer, par l'impression, le souvenir, et cette satisfaction si promptement donnée aux impatiences littéraires de l'époque vient encore justifier notre société du XVIe siècle, contre le reproche d'avoir découragé par son indifférence ce premier essor de l'art dramatique.

Il est vrai qu'après la mort de Neyron, personne ne s'appliqua à soutenir l'œuvre qu'il avait fondée. Les divertissements redescendirent alors dans la rue; aussi l'esprit et la poésie n'apparaissent plus qu'à l'occasion des chevauchées de l'âne (2), avec les cris ou proclamations qui précédaient ces fêtes. Mais bientôt les luttes navrantes qu'engendrèrent l'esprit d'ambition et le fanatisme religieux vinrent couvrir de deuil notre cité. L'avènement de Henri IV lui rendit la paix; et avec elle commence une nouvelle phase de nos annales dramatiques.

Barthélemy Aneau avait, durant son principat, inauguré l'usage de faire représenter, à la fin de chaque année scolaire, dans le collége de la Trinité, des pièces dont il était l'auteur. Mais ce n'était, pour les élèves chargés

(1) *Voir la note précédente.*

(2) *V. les Chevauchées de l'âne de 1566 et de 1568. V. aussi le* Recueil des plaisans devis récités par les suppôts du seigneur de la Coquille *en 1580, 1581, 1584, 1589, 1593, 1594, 1601 et le* Colloque des 3 suppôts, *sans date, imprimé par Louis Garon. Réimpressions de Louis Perrin, Lyon, 1857.*

Digitized by Google

d'interpréter les rôles, que des exercices littéraires auxquels ils se livraient sous les yeux de leurs parents. Plus tard, dans ce même collége, devaient se donner de véritables représentations dramatiques, et c'est là, en effet, que se sont jouées les dernières « pièces avec personnages », tant que le personnel des acteurs se recruta au sein de la population lyonnaise. L'inscription qui se lisait à l'entrée de l'édifice ne laisse pas de doute sur sa destination publique : *exercitationibus civitatis Lugdunensis* (1).

La cour de Henri IV et de Marie de Médicis, logée à l'Archevêché, avait à sa disposition la salle des clergeons pour y faire jouer la comédie par la troupe du roi (2).

(1) *La pierre sur laquelle elle a été gravée, sert encore de couverte à la porte d'entrée des magasins de M. Lyonnet, rue Pas-Étroit. Mais l'inscription a disparu sous les couches du ciment avec lequel on a décoré, il y a quatre ans, la façade de la maison. Cet édifice n'avait alors qu'un rez-de-chaussée et un premier étage formant chacun une immense salle voûtée; il était en communication avec les bâtiments du Collége par un passage souterrain et par un corridor en voûte au-dessus de la rue Pas-Étroit. C'est au premier étage que le club de Chalier tint ses séances. Il serait possible cependant que les deux façades du bâtiment fussent moins anciennes que l'intérieur, car, le 26 août 1687, le procureur du collége de la Trinité demanda au consulat de la ville « l'alignement pour deux faces de maison sise sur la rue Pas-Étroit et rue Commarmot. » Note de M. Vermorel, voyer principal de la ville.*

(2) « *Le mercredi,* 15e *jour de novembre 1600, Messieurs du chapitre de St-Jehan m'ont envoyé en Savoye où estoit le roy, y faisant la guerre et ce, pour remonstrer à sa Majesté le scandale qui fut advenu si les comédiens eussent joué dans la salle des clerjons, ainsi que sa Majesté le leur avoit accordé auparavant, et lesquelles remonstrances il print en fort bonne part, et manda aux dits sieurs du chapitre que*

Digitized by Google

Henri II et Catherine de Médicis y avaient, en 1548, admiré le jeu de *la Calendra* représentée par des artistes italiens amenés en France à la suite de la reine. Les gouverneurs de Lyon eurent aussi dans leur hôtel une salle de spectacle, mais la société officielle y goûtait seule les charmes de ces spirituels divertissements. Ce fut au contraire devant le public lyonnais que furent jouées au collége de la Trinité, le 3 mars 1601, l'histoire d'*Agérisina* (1), les 7, 8 et 9 août 1607, le *Jugement dernier*, etc., et enfin, en 1640, la tragédie de *Cabades*. Répertoire

cela ne seroit pas. » Reg. de la procure de Ste-Croix, tenu par Mre Jehan Rolland, prebstre, procureur et covicaire. Arch. de l'Hôtel-de-Ville, bureau de l'état civil, GG, 59.— « La salle des enfants de chœur accordée aux comédiens pour jouer pendant que le roy et la reyne seroient à Lion. » Actes capitulaires, livre 66e, f° 100.

(1). *Arch. de l'Hôtel-de-Ville, bureau de l'état civil, GG, 59. — Nous n'avons pu découvrir l'auteur ni le texte de cette pièce. Etait-ce une traduction d'une tragédie italienne? On sait que des acteurs italiens, sous le nom de* I Gelosi, I Confidenti, etc., *furent les premiers comédiens qui parcoururent la France. Il ne serait pas impossible qu'ils eussent, pendant le séjour qu'ils firent à Lyon, inspiré le goût du répertoire italien. Le chef des Gelosi était le Florentin Francisco Andriny, marié à Isabelle de Padoue. Celle-ci mourut à Lyon le 10 juin 1604. Le même registre de Ste-Croix contient, au sujet de son inhumation dans cette église, la note suivante : « Le vendredj XI juing apres vespres a « esté enterré le corps de feue dame Isabelle Andriny native de Padoue « vivante femme de sieur Francisco Andriny, Florentin, de son estat « comédien. Elle est décédée avec le commun bruict d'estre une des « plus rares femmes du monde tant pour estre docte que bien disante « en plusieurs sortes de langues. Ils ont donné pour les droits cinq escuz « et cinq pour la permission de mettre une pierre avec son nom et ses « armes auprès du pilier du bénitier. » V. Maurice Sand*, Masques « et bouffons, *t. II, p. 172.*

Digitized by Google

nouveau qui fit oublier complètement les anciens mystères et prépara l'esprit public à l'intelligence des premières œuvres de la comédie française. C'est en effet trois ans après, en 1643, que fut fondé aux fossés de la porte de Nesles, à Paris, l'*Illustre théâtre* auquel vint se mêler comme acteur J.-B. Poquelin, après avoir abandonné, au profit de son frère, la survivance de l'office paternel de tapissier du roi. Cette troupe recruta bientôt une partie de son personnel parmi des comédiens avec lesquels un sieur Charles Dufresne avait parcouru la Province. Nicolas Desfontaines, que nous voyons associé à l'Illustre théâtre le 28 juin 1644 (1), avait par exemple figuré comme témoin au mariage de Magdeleine Dufresne et de François de la Court, célébré le 8 février 1643, à l'église Sainte-Croix, de Lyon (2).

On sait les commencements difficiles de cette association. Le 17 décembre 1644, obligée de céder à un créancier le produit des représentations à venir, elle ne tarda pas à se disperser. Molière paya de sa liberté pendant quelques semaines l'honneur d'être son chef. Il proposa ensuite aux camarades restés fidèles à sa mauvaise fortune, de quitter Paris. La troupe redevint nomade et elle visita d'abord l'ouest de la France. Le 23 avril 1648 (3), les consuls de Nantes l'autorisaient en effet à donner des représentations dans cette ville. Mais il est si difficile de

(1) *M. Soulié*, Recherches sur Molière, *Document* n° *X*.

(2) *V. le Document* n° *VIII*.

(3) Vie de Molière, *par M. Taschereau*, 5e *édition en tête de l'édition des* Œuvres de Molière, *publiée par Furne*, *1863*, *p. 12 à 26*.

Digitized by Google

suivre ses pérégrinations que deux années nous séparent de la seconde trace de son itinéraire, trouvée à la date du 10 janvier 1650 (1) sur les registres de l'église Saint-Paul,

(1) *M. Emmanuel Raymond*, Hist. des pérégrinations de Molière dans le Languedoc, *p. 49, Paris, 1858, in-8.—Je dois à l'obligeance de M. Soulié la communication d'une nouvelle découverte de M. Em. Raymond, publiée dans le* Journal de Toulouse, *du 6 mars 1864 : « 16 may 1649, payé au sieur Dufresne et autres comédiens de sa troupe la somme de soixante et quinze livres pour avoir du mandement de Messieurs les capitouls joué et fait une comédie à l'arrivée en cette ville du comte de Roure, lieutenant général pour le roy en Languedoc. » Le jour commence donc à se faire sur les voyages de Molière de 1645 à 1658.*

On le trouve :

A Nantes, en 1648, sous le nom de Morlière ;

A Toulouse, en 1649 ;

A Narbonne, en 1650 ;

A Lyon, de décembre 1652 au mois d'avril 1655, époque pendant laquelle eurent lieu ses excursions à Vienne et à Montpellier ;

A Lyon, de janvier à mai 1658 ;

A Rouen, cette même année, immédiatement avant son retour à Paris.

Les actes que nous avons trouvés à Lyon sont surtout précieux à un autre point de vue. Ils nous font connaître une partie du personnel de la troupe de Molière. Pierre Reveillon, Foulle Martin, Anne Reynis, etc., sont, en effet, des noms nouveaux. Enfin, nous donnant les noms de famille de ces acteurs, nous pouvons espérer qu'en reprenant les recherches dans les villes traversées par cette troupe, on arrivera bientôt à dresser l'itinéraire précis de ses courses à travers les provinces. M. Soulié, l'investigateur si persévérant de tout ce qui regarde Molière, a donc eu raison de considérer comme des révélations utiles pour l'avenir ces nouveaux documents. Aussi n'avions-nous pas attendu cette publication pour lui en faire donner connaissance. V. son Rapport dans les Archives des missions scientifiques de 1863,

Digitized by Google

à Narbonne. Molière y est inscrit comme parrain d'un enfant dénommé « fils d'Anne, ne sachant le nom du père ». S'agissait-il alors de cette Anne Reynis qui fut mariée, le 29 avril 1655 (1), à Foulle Martin, par le vicaire de Sainte-Croix, en présence de J.-B. Poquelin et de ses camarades de théâtre ? Ne nous arrêtons pas à des conjectures et arrivons à des documents d'un plus grand intérêt. Nous voulons parler du mariage de du Parc avec Mlle du Parc, que plusieurs poètes ont chantée sous le nom de Marquise. Cette qualification ne fut pas inventée par ses adorateurs, car elle est mentionnée dans son acte de mariage daté du 23 février 1653 (2). Mlle du Parc semble d'origine italienne; sa naissance paraît aristocratique. Il est bien difficile cependant de se prononcer sur de telles questions, car au XVIIe siècle, le caprice et la fantaisie de chacun étaient la seule règle des appellations personnelles. Dans toutes les classes de la société, les usurpations de titres et de particules se commettaient avec la plus abusive facilité, et il suffit de parcourir les actes de l'état civil de cette époque pour comprendre l'utilité des édits sur la recherche de la fausse noblesse.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que son père, Jacomo de Gorla, ne vint à Lyon qu'en 1644, avec un compatriote Abraham Mitalla et Jeanne de Roncerre (3), sa

imprimé à Paris en 1865. V. aussi le Salut public *de Lyon, du 7 décembre 1864, et la* Revue du Lyonnais, *du* 1er *avril 1865.*

(1) *V. le Document* n° *V.*

(2) *Ibid., Doc.* n° *I.*

(3) *De Gorla et Jacquerl (ce dernier nom nous est donné par le contrat de mariage de du Parc, et il doit sans doute se terminer par*

Digitized by Google

femme, tous deux comédiens ; que cette troupe se trouvait encore, huit ans après, dans la même ville lorsque Molière y arriva, en 1652, avec ses camarades (1) ; que Thérèse

un e) sont bien, en effet, des noms italiens, comme ceux de Mitalla et de Ronserre. Dans l'acte de baptême de Jean-Jacques le Rebe, en date du 1er *février 1644* (*Doc.* n° *IX*) *de Gorles prend le titre de sieur dud. lieu. Nous n'avons pu découvrir l'acte de décès de sa femme qui sans doute est allée mourir dans sa famille. De Gorles s'est remarié le 2 juillet 1661, avec dispense des trois bans, à Benoîte Benoit, de Chavanne en Dauphiné; c'était sans doute la même femme dénommée Benoîte la Marre dans l'acte de naissance de Joseph-Balthasard de Gorle, du 20 mars 1661. Dans d'autres actes, le père de Mlle du Parc est qualifié, en 1661, « bourgeois de Lyon » ; en 1653 et 1655, « premier opérateur du roi. » Son nom apparaît encore dans nos annales municipales, sous la date du* 1er *avril 1655, à l'occasion d'une permission que le consulat lui accorda de vendre ses drogues sur la place des Jacobins et d'y dresser un théâtre. La comédie de Dancourt, intitulée* l'Opérateur, *donne une idée assez exacte de ce qu'étaient ces personnages. Charlatans et comédiens vivaient en commun et concouraient parfois ensemble aux spectacles des foires. D'autres industriels se mêlaient aussi au personnel des troupes ambulantes. C'est ainsi qu'en 1650, un Pierre de la Court, natif de Paris, s'était associé avec Abraham Mitalla et Jeanne Roncerre sa femme, comédiens, pour montrer « une machine de carte peincte composée de plusieurs changements avec tous les assortimens et choses nécessaires et dépendant de lad. machine ainsy qu'elle a esté veue et monstrée depuys peu, tant en cette ville de Lyon qu'en autres lieux. »* Archives de la Cour imp., minutes de Jean Thomazet, notaire. *De la Court avait acheté cet appareil à Philippe et Philippe Millotz père et fils, graveurs en métaux de la ville de Dijon.*

(1) *Quelques auteurs ont écrit que Mlle du Parc était partie de Paris avec Molière. Nous croyons plus exacte cette autre assertion qui place ses débuts à Lyon. Toutefois, nous croyons que Thérèse de Gorla n'est vraiment devenue comédienne que lors de son mariage avec Gros-René. Jacomo de Gorla, son père, paraît n'être venu à Lyon que vers*

Digitized by Google

de Gorles fit alors la connaissance de René Berthelot, dit du Parc ou Gros-René; que le 19 février 1653, elle arrêta avec celui-ci, pardevant Me Thomazet, notaire (1), les

1644, car, dans le premier acte où son nom figure (Doc. n° IX), il ne prend encore aucun titre professionnel ni la qualité d'habitant de la ville. Qu'elle ait fait ou non véritablement partie de la troupe de Mitala, c'est bien dans ce monde de comédiens que René Berthelot l'a trouvée en décembre 1652, et nous apprenons ainsi le nom des acteurs que la population lyonnaise abandonna, suivant l'expression de Chappuzeau, pour aller voir la comédie jouée par Molière et les Béjard. Mlle du Parc était aussi belle danseuse que bonne comédienne. Elle est citée comme une des premières femmes qui aient figuré dans des ballets. Le Mercure galant *(n° de mai 1740, p. 846) dit qu'elle était belle et bien faite et qu'elle brillait même aux ballets du roi dans les danses hautes. « Elle faisoit certaines cabrioles remarquables, ajoute l'auteur de la* Lettre sur les comédiens, *car on voyoit ses jambes et partie de ses cuisses par le moyen de sa jupe fendue des deux côtés, avec des bas de soye attachés au haut d'une petite culotte, » première forme du maillot. Un commentateur a écrit que cinq des plus beaux génies du siècle de Louis XIV devinrent successivement amoureux d'elle : Molière à Lyon en 1653 ; les deux Corneille à Rouen en 1658 ; La Fontaine et Racine à Paris en 1664. On connaît les vers que Corneille lui adressa lorsqu'elle quitta Rouen en 1658 :*

Allez, belle Marquise, allez en d'autres lieux, etc., etc.

Il lui en a adressé bien d'autres, mais nous savons maintenant que Conrart a eu tort de considérer ce nom de « Marquise » comme un pseudonyme de Mlle du Parc.

Mitala arrivé avec ses camarades à Lyon, en 1644, y a fait un long séjour. En février 1650, il y était en procès avec deux repasseuses, des mains desquelles il avait peine à retirer « une dentelle de points de Flandres à quatorze pointes. » V. Doc. n° XXIII. Enfin on retrouve sa signature dans divers actes de 1649, 1659, etc.

(1) *V. le Document n° XX.*

Digitized by Google

conditions civiles de son mariage, lequel fut célébré religieusement le 23 du même mois; qu'elle y accoucha d'un garçon le 8 mars 1654 (1), d'une fille le 1er mai 1658 (2), et que le nom de famille de ces acteurs étant désormais connu, il deviendra plus facile de suivre leurs pérégrinations à travers la province. Nous retrouvons enfin la signature de Mlle du Parc comme marraine d'enfants baptisés dans la même église de Sainte-Croix, l'un à la date du 26 mars 1654 (3), et l'autre le 3 novembre (4) de la même année. Bien que moins précises, les conjectures fondées sur les actes de décès ne sont cependant pas sans importance. Giacomo de Gorla et sa femme Marguerite Jacquerl demeuraient à Lyon. Les jeunes enfants de leur fille pouvaient, à la rigueur, vivre chez leurs grands parents, séparés de leur mère. Cependant, lorsque le vicaire de Sainte-Croix a inscrit, le 26 septembre 1655 (5), le décès d'un petit-fils de M. de Gorle, tandis que le 10 janvier 1658 (6), il a enregistré l'inhumation d'un enfant de René du Parc et de Marquise Gorla, sa femme, n'y a-t-il pas eu une variété de circonstances accusée par cette différence de langage? N'est-il pas probable qu'en septembre 1655 les père et mère n'étaient pas à Lyon, lors de la mort de leur premier enfant, et qu'ils y ont au contraire assisté le second à ses derniers moments?

(1) *V. le Document* n° *II.*
(2) *Ibid.*, *Doc.* n° *VI.*
(3) *Ibid.*, *Doc.* n° *III.*
(4) *Ibid.*, *Doc.* n° *IV.*
(5) *Ibid.*, *Doc.* n° *VII.*
(6) *Ibid.*, *Doc.* n° *VII.*

Digitized by Google

De tous ces actes comparés, il résulte donc que, dès le 19 février 1653, Molière se trouvait à Lyon, et que l'arrivée de sa troupe a dû même précéder de quelques semaines cette époque. En effet, Pierre Reveillon qui, en 1643, signait avec Charles Dufresne l'acte de mariage de François de la Court, s'était, depuis 1648, réuni aux anciens acteurs de l'Illustre théâtre ; or le 19 décembre 1652, il figure sur les registres de Sainte-Croix comme parrain d'Anne Genet (1).

Ces mêmes documents nous apprennent encore que Mlle du Parc n'a pas quitté Lyon avant la fin du mois de mars de l'année 1654. Les comédiens du prince de Conti avaient d'ailleurs le temps de se rendre à Montpellier, puisque les Etats-Généraux ne devaient s'y ouvrir que le 7 décembre. Il est même possible que Thérèse de Gorla ne soit pas allée aux Etats de 1654 et qu'elle ait attendu dans sa famille le retour de la troupe, qui revint en effet bientôt, ainsi que le constate l'acte de mariage du 29 avril 1655 (2).

La place à part qui est faite à Joseph Béjard dans la nomenclature des témoins de ce même mariage pourrait donner à penser qu'il était à la tête de la troupe ; cependant elle n'avait pas d'autre chef que Molière. Le rédacteur de l'acte savait à ce moment que J. Béjard était l'historiographe des Etats de Languedoc, et l'estime que ce titre lui valut dans la société lyonnaise, devait en effet le faire distinguer de ses camarades. C'est à son retour à Lyon, en 1655, qu'il termina son « *Recueil des titres, qualitez,*

(1) *V. le Document* n° *XI.*
(2) *Ibid.*, *Doc.* n° *V.*

Digitized by Google

« *blazons et armes des seigneurs barons des Etats gé-* « *néraux de la province de Languedoc tenus par* « *S. A. S. Mgr le prince de Conti en la ville de Mont-* « *pellier, en 1654*, imprimé par Iasserme, à Lyon (1). Le privilége du roi fut signé le 14 mai 1655; toutefois la permission ne date que du 11 mai 1657. Les nombreuses planches que contient l'ouvrage justifient la lenteur de son exécution. Le soin consciencieux apporté par Béjard à ce travail doit faire regretter qu'il ne l'ait pas achevé. Le *Tiers Etat héraldique* n'a pas été publié. Mais toute la noblesse de la Provence n'assista pas aux Etats de 1654 à Montpellier. Joseph Béjard, dans une seconde partie, ajouta les blasons des nobles qu'il appelait *barons de tour*, parce que chacun à son tour avait séance dans les assemblées provinciales qui, en Languedoc, se tenaient tous les ans. La préface de ce supplément nous apprend que pendant les entr'actes de la comédie représentée à Montpellier, S. A. divertissait Messieurs des Etats en leur montrant le manuscrit de J. Béjard et que le prince facilita l'impression de cette œuvre en invitant les prélats et les nobles à l'encourager eux-mêmes. La seconde partie, rédigée durant la séance des Etats de 1655, vient justifier notre commentaire du IXe livre des Aventures de d'Assoucy. Après le 29 avril 1655, Molière et sa troupe quittèrent donc de nouveau Lyon pour aller jouer encore devant leur bienfaiteur, qui ouvrit, le 4 novembre (2), à Pézénas, les Etats généraux de cette année.

(1) *Vol. in-folio.*

(2) Hist. gén. du Languedoc, *par de Vic et Vaissette, continuée par du Mège, t. X, p. 98.*

Digitized by Google

Une nouvelle période de deux ans d'incertitude s'ouvre devant nous. Mais un troisième séjour de la troupe de Molière à Lyon n'est-il pas vraisemblable, si nous consultons l'acte de décès d'un enfant de René du Parc et de sa femme, daté du 10 janvier 1658, et un acte de baptême d'un autre enfant, inscrit le 1er mai 1658, sur les registres de la paroisse de Sainte-Croix? La connaissance du répertoire joué par la troupe de Molière dans le jeu de paume du quartier Saint-Paul, donnerait certainement plus de probabilité à nos conjectures, car s'il est vrai, comme l'a dit Chorier (1), que la tragédie d'*Irène* (2) y ait été représentée, si les tragédies de Françoise Pascal (3)

(1) *Nic. Chorier*, Vita P. Boessati. *Gratianop.*, *1680*, *p. 233.* — *A. Péricaud*, Notes et doc., année 1657.

(2) *Claude Basset, avocat ès cours de Lyon, secrétaire de l'archevêché, était fils de Gabriel Basset, bourgeois de Lyon, banquier en cour de Rome, greffier des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché, et de Gasparde Nesme, de Saint-Marcellin. Il est né à Lyon le 22 janvier 1626. Il a épousé, le 30 juin 1653, Jeanne Terrasson. Après la mort de son père* (1er *août 1658*), *il devint banquier en cour de Rome. La tragédie d'*Irène *ne fut jamais imprimée. Elle a été jouée à Lyon de 1653 à 1655. Claude Basset fut échevin en 1685. Il a été enterré dans l'église de Sainte-Croix le 13 février 1688.*

(3) *Fr. Pascal, fille de Séraphin Pascal, l'un des gardes du maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon, et de Claudine Ducreux. Nous ne pouvons dire si elle est née à Lyon. Mais elle a habité cette ville. Sa sœur, Hilaire ou Hélène, mariée à Renaud Coquiel ou Cognier, dit Monblan, Me tailleur, y a été enterrée à Sainte-Croix le 20 octobre 1669, l'année même où Françoise fit imprimer le dernier de ses ouvrages qui aient vu le jour de son vivant:* Le Commerce du Parnasse. *Paris, chez Claude Barbier, 1669 pet. in-8. Sa tragi-comédie d'*Agathonpille *avait été publiée en 1655; celle d'*Endymion *en 1657, ainsi*

Digitized by Google

et de J. Villemot (1) ont eu pour interprètes de tels acteurs, Lyon a bien été pour Molière un séjour préféré. Il devait lui être difficile de traverser, sans y donner quelques représentations, une ville où son génie avait fait éclore tant de productions dramatiques.

Autour de quel théâtre a-t-il su provoquer les sympathiques applaudissements de nos pères? Les historiens sont unanimes à penser que le jeu de paume qui était situé entre la rue de l'Angile et l'impasse de la Douane (2), a servi aux représentations de sa troupe. Mais rien n'est moins certain, et Cochard, qui le premier a avancé ce fait (3), n'a d'autre autorité à invoquer qu'un passage du *Théâtre français*, où il est dit que la troupe de Molière a joué au quartier Saint-Paul (4).

Nous ne pouvons nous ranger à cet avis, car, dans la langue de l'époque, le mot « quartier » n'était pas synonyme de « paroisse », et le premier n'a été employé par Chapuzeau que par opposition aux mots « quartier de

que sa pièce comique, l'Amoureux extravagant. *On cite encore d'elle* le Vieillard amoureux ou l'Heureuse Feinte, *impr. en 1664, et des* Noëls françois et bourguignons. *Dijon, 1723. C'est sans doute à sa sœur, Hilaire (?), qu'elle a écrit la lettre qui termine* le Commerce du Parnasse. *Françoise était encore à Lyon le 25 septembre 1659. Reg. de la paroisse de Sainte-Croix, Naiss. de 1653 à 1659,* f° *87, et ibid. Naiss. de 1659 à 1666,* f° *60.*

(1) La Conversion de saint Paul. *V.* la Jeunesse de Molière, *par M. Lacroix, p. 85, in-12. Paris, 1858.*

(2) Lyon anc. et mod., *t. II, p. 225.* — *M. Paul Saint-Olive,* Revue du Lyonn., *1861, p. 18.*

(3) Le Guide du voyageur à Lyon, *p. 352.*

(4) *Id., p. 193.*

Digitized by Google

Saint-Nizier ou d'Ainay », deux autres grandes divisions topographiques de la ville. En réfléchissant d'ailleurs à la présence simultanée de plusieurs troupes à Lyon en 1653 (1), 1655 (2), 1659 (3) et 1673 (4), on est amené à reconnaître que chacune d'elles devait y avoir son théâtre. Enfin les registres de Saint-Paul de 1659 à 1661, contenant les actes de l'Etat civil relatifs aux comédiens du roi (5), tandis que nous trouvons dans ceux de Sainte-Croix tous les actes concernant, à la même époque, les comédiens de Mlle d'Orléans (6), ne doit-on pas conclure que ces derniers avaient succédé aux acteurs de Molière et qu'il faut chercher dans la paroisse de Sainte-Croix cette seconde scène (7) ?

C'est là, en effet, que nous retrouvons mêlé à quelques classes populaires presque tout le personnel de la troupe

(1) *V. les Documents* nos *I et XX; et Chappuzeau*, le Théât. franç., *p. 160.*

(2) *V. les Doc.* nos *V et XII.*

(3) *Ibid.*, nos *XIII et XIV.*

(4) *Chappuzeau*, le Théât. franç., *p. 160.*

(5) *Ibid.*, no *XII.*

(6) *Ibid.*, no *XIV.*

(7) Arch. du Rhône, *VIII, p. 91. La note qui accompagne l'article « rue du Bœuf » dit qu'il y avait en 1828 les vestiges de sept jeux de paume, depuis la rue Saint-George jusqu'au quai de Bourgneuf. Les registres de Saint-Paul ne nous ont jusqu'à présent fait connaître qu'un jeu de paume dans l'étendue de cette paroisse. C'est celui qui a été démoli en 1861. L'édifice, dans l'intérieur duquel il avait été élevé, portait pour enseigne un porc scellé, d'où lui était venu ce nom. V.* Revue du Lyonnais, *livr. du* 1er *avril 1865, à propos de l'accident survenu à trois gentilshommes logés dans l'hôtellerie de cette même*

Digitized by Google

de Molière. Ses acteurs et ses actrices figurent fréquemment comme parrains et marraines d'enfants du voisinage. Ce qui frappe surtout, c'est la conformité d'habitudes et la grande camaraderie qui unissaient les comédiens et les maîtres tailleurs d'habits. Les uns et les autres avaient le goût des titres et de l'ostentation, et mutuellement ils se faisaient un devoir ou un honneur d'une assistance réciproque dans les actes de l'état civil intéressant leurs familles. Les entrepreneurs de jeux de paume ou maîtres paumiers étaient en général le trait d'union qui les rapprochait tous, et il ne serait pas sans intérêt de rechercher, au point de vue des caractères si originaux du répertoire de Molière, ce que notre société lyonnaise peut avoir fourni de traits heureux à l'observation fine et sans doute indiscrète du grand auteur comique.

Une tradition ancienne, quoique discutée, veut que le type de l'apothicaire Fleurant ait été emprunté à une officine de la rue Saint-Dominique (1). Les historiens qui

maison. Nous avons trouvé jusqu'à cinq maîtres paumiers tenant en même temps des établissements de cette nature dans la paroisse de Sainte-Croix. Nous croyons donc que c'est dans la rue du Bœuf que Molière a donné ses représentations.

(1) *Aimé Guillon*, Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est. *Lyon, 1807, in-8 : « La rue Saint-Dominique, y est-il dit, p. 33, a fourni l'un des « noms comiques dont le célèbre Molière a enrichi son* Malade imaginaire. *En passant dans cette rue, il aperçoit sur la porte d'une « pharmacie un apothicaire qu'il aborde :* Monsieur, Monsieur, comment vous nommez-vous ? *L'autre répond :* Pourquoi ?... *mais...— « Molière insiste ;— Eh bien ! je m'appelle Fleurant.— Ah ! je le pressentais que votre nom feroit honneur à l'apothicaire de ma comédie, « M. Fleurant ! » Auger, un des commentateurs de Molière, t. XI,*

Digitized by Google

repoussent ce récit comme invraisemblable, parce que Molière n'aurait pas, douze ou quatorze ans avant la représentation du *Malade imaginaire*, conçu le plan de cette comédie, prétendent que cette dénomination a été inventée pour mieux rendre, par le participe présent du verbe « fleurir », l'idée de certaines préparations médicamenteuses. Quelques-uns des détails de cette anecdote ont bien pu nous arriver empreints d'inexactitude, mais le fond en est certainement vrai. Le nom de Fleurant est aussi lyonnais que ceux de La Rivière et La Ramée, les deux bretteurs ou spadassins des *Fâcheux* ou du *Festin de Pierre*. Le hasard ne peut seul expliquer le choix des noms donnés aux personnages de quelques-unes des comédies de Molière. Même quand il les invente, leur

p. 248, Paris, 1825, ajoute au récit de A. Guillon : « Je tiens de « M. Beuchot, bibliographe instruit et ingénieux, qu'en 1795, il a vu « à Genay, petit village au-dessus de Neuville-sur-Saône, un petit-fils « de l'apothicaire de Lyon qui portait le même nom que son aïeul et racontait lui-même l'anecdote qu'on vient de lire. » Claude Fleurant habitait, en effet, la rue Saint-Dominique et partant dans la paroisse d'Ainay. Malheureusement les anciens registres de cette église ne remontent qu'à l'année 1700. Les précédents ont été brûlés dans l'incendie de 1824. D'après l'auteur des Anecdotes dramatiques, *qui ont été imprimées en 1765, Fleurant n'aurait été, lors du séjour de Molière à Lyon, qu'un garçon apothicaire. Rencontré un jour dans la rue, avec une seringue sous le bras, il aurait répondu à une interpellation de notre auteur comique :* « Je vais seringuer de la beauté à une comédienne. » *L'idée serait alors venue à Molière de faire de ce jeune homme le type original de l'apothicaire de sa comédie. Fleurant, établi plus tard, aurait même dû aux désirs de la curiosité publique une rapide fortune. V. Clément,* Anecd. dram., *édit. de 1775, 1er vol., p. 508.*

Digitized by Google

étymologie apparaît encore, car on ne saurait nier que La Violette, Brin-d'Avoine, Gorgibus, ne soient des réminiscences de La Violle, de Bellavoine et de Gorgeron inscrits à chaque page des registres de la paroisse de Sainte-Croix. A la tête de cette société de maîtres tailleurs et de joueurs d'instruments brillait surtout Claude Recrouzet, maître paumier de la rue du Bœuf, dont l'établissement pourrait bien avoir été transformé en théâtre comique. C'est là que Molière a eu sans doute l'occasion d'étudier le personnage qu'il devait immortaliser dans son *Malade imaginaire*. Claude Fleurant, l'apothicaire, dont la famille habitait ce quartier, devait en effet devenir, en 1667, le beau-frère de Jeanne Recrouzet. Comment douter, d'ailleurs, de l'allusion personnelle glissée dans ce rôle quand nous voyons Fleurant, inquiété par les menaçantes plaisanteries de Molière, essayer d'échapper aux railleries du monde en altérant son nom (1)? Mais on dirait que les vicaires de Ste-Croix, indociles à son exemple (2), ont tenu à nous laisser des témoignages authentiques de cette tradition contemporaine.

L'ancienne troupe de l'*Illustre théâtre* revint à Paris le 24 octobre 1658. Avec la permission de Monsieur, frère unique de S. M., dont elle prit le nom, elle s'installa au Petit-Bourbon pour passer ensuite au Palais-Royal, où elle devait bientôt avoir l'honneur d'être pensionnaire du roi.

(1) *Quand tous les Fleurant signent en effet :* Flurent, *les rédacteurs des actes persistent à écrire Fleurent ou Fleurant. — Nous devons ajouter qu'à la même époque, il existait dans la même paroisse des « Cabotin », maîtres tailleurs d'habits.*

(2) *V. le Document* n° *XIX.*

Digitized by Google

Molière n'appartient plus dès ce moment à l'histoire de Lyon. Il s'y forma cependant, après son retour définitif à Paris, quelques sujets dont il sut apprécier les talents. Georges Pitel, dit Beauval, et Jeanne-Olivier Bourguignon quittèrent, en 1670, les tréteaux lyonnais pour paraître sur la scène du Palais-Royal. D'assez piquants détails sur le mariage de ces deux acteurs ont été publiés (1) ; nous en avons vainement recherché l'origine. Il n'existe aucune trace de leur union dans les registres des diverses paroisses de notre ville et rien ne révèle l'intervention de l'archevêché dans les luttes que le père adoptif de Jeanne Bourguignon aurait soutenues afin de la défendre contre le prestige exercé sur son cœur par l'esprit et le caractère dociles de celui qu'elle voulait pour mari.

Nous croirions moins difficilement à l'ignorance de Mlle de Beauval, car elle ne nous a laissé aucun témoignage écrit de son séjour, et la plume élégante de Georges (2) suffit à justifier la faveur personnelle dont jouissait son écriture, la seule que Jeanne Olivier ait jamais pu lire.

A cette époque, la comédie ne cessait plus d'être représentée à Lyon, bien que des troupes de campagne y soutinssent seules le mouvement dramatique. Leurs succès rendirent même pendant longtemps impossible l'institution d'une troupe permanente. L'Opéra, auquel leur popularité ne pouvait faire concurrence, parvint cependant

(1) Hist. du Théât. franç., *par les frères Parfait. Paris, 1748, in-12. t. XIV.*

(2) *V. le Document* n° *XVI.*

Digitized by Google

à s'établir vers 1676 (1). La salle consacrée à ces divertissements nouveaux, fut construite dans le voisinage de ce même théâtre où Barthélemy Aneau avait, en 1537, donné la première idée de nos opéras, en faisant chanter, sur des airs en vogue de son temps, le *Mystère de la Nativité* (2).

La scène lyonnaise, encouragée par ces heureux essais, devait arriver à une organisation plus complète et plus définitive. Elle acquit son dernier développement en 1713 (3), quand elle s'installa dans une dépendance de l'ancien hôtel des gouverneurs.

Depuis, elle a changé bien des fois d'asile. Mais dans le cours de ses migrations, les années de prospérité ont fait oublier les heures de défaillance ! Qu'est-elle devenue ? Que sera-t-elle un jour? Graves questions que nous sommes dispensé de résoudre, car l'étude de son présent et de son avenir n'est pas du domaine de l'histoire.

(1) *Arch. Com., BB. Reg. des actes consul. de l'année.*

(2) Le Mystère de la Nativité par personnages, composé en imitation verbale et musicale de diverses chansons recueillies sur l'escriture saincte et illustré d'icelle, etc., *imprimé en 1537 chez Sébastien Gryphe. V. Delandine*, Catalogue de la Bibliothèque de Lyon, *Théâtre, 1re partie, p. 11.*

(3) *Cochard*, Guide du voyageur à Lyon, *p. 352.* — Description de Lyon, *p. 166.*

Digitized by Google

DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

I.

ARCHIVES DE L'HOTEL-DE-VILLE DE LYON.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

I.

Monsr René (*) de Berthelot et dam^elle de Gorla habitans de ceste paroisse ont receu la bénédiction nuptiale en

(*) En présence des incorrections nombreuses que présente le texte de ces actes et de la difficulté de connaître le nom véritable de quelques-uns des signataires, nous nous sommes décidé à reproduire, sans la modifier, l'orthographe des mots. Il est des négligences, dans l'écriture, que le lecteur reconnaîtra bien vite; et quant aux noms que nous aurions pu remplacer par la formule « illisible », nous avons préféré en donner une lecture, si incertaine qu'elle soit, parce que d'autres documents pourront permettre de tirer de nos conjectures d'utiles inductions.

Digitized by Google

l'Esglise Ste Croix le 23 feburier (1653) en présence des soubz signés après une publication et des dispenses pour les deux autres, le contrat de mariage receu par Thomazet notaire royal en lad. ville, par moy vicaire soubz signé.

Marquise de Gorla.
René Berthelot dit du Parc.
Jacomo de Gorla.
Vergier. Dufresne.
Vernier. Reveillon.
Grinar. Bernard
vicaire susdit.

II.

Jean Thomas fils de sieur René Berthelon sieur du parc comédien du Roy, et de damoiselle marquise de Gorla sa femme a esté baptisé le 8e de mars de l'année 1654 en l'Esglise paroissiale de Ste Croix de Lyon ; a esté son parrain noble Jean Thomas Roue banquier à Lyon et sa marraine dame Antoinette Dugué femme de Monsr de Fechères, par moy vicaire soubz signé.

Ro^e^ Tomas banq. Dugué.
Bernard vic. susd.

Digitized by Google

III.

Marquise Therese fille de s^r Jacques Rogier M^e horloger et de dame Marie Lemuet sa femme a esté baptisée le 26 mars 1654. Son parrain Thomas Rougier escuier s^r du Buisson et sa marraine dame marquise Terese Gorla femme du s^r Rene du Parc bourgeois ès-quartier (*).

du Buisson. Marquise Gorla.

Crozat vic.

(Paroisse de St Paul.)

IV.

Pierre fils de Guillaume Chaleron habitant de Lyon et de dame Marguerite Paras a esté baptisé en l'Esglise paroissiale de Ste Croix le 3 novembre 1654. A esté son parrain noble pierre Reveillon bourgeois de Paris et sa marraine damoiselle marquise Thérèse de Gorle femme au s^r Réné Berthelot, fait par moy vicaire soubz signé.

Marquise Theresse de Gorle.

Pierre Reueillon. Bernard vic. susd.

(*) Lorsque les personnages dénommés dans les actes n'habitaient pas la paroisse mais sans en être éloignés, le rédacteur les disait habitants du

Digitized by Google

V.

Acte de mariage de Foulle Martin et d'Anne Reynis. V. le fac-simile ci-joint.

VI.

Marie Anne fille de s^r renée Berthelot comédien du Roy à Lyon et de damoiselle Therese de Gorla ses père et mère a esté baptisée en l'Esglise paroissiale de Ste Croix le 1er jour de may 1658 par moy vicaire soubzsigné. Son parrain noble Pierre Joseph Gioue seigneur de Laye conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé, gentilhomme de la Chambre ; la marraine damoiselle Marianne Trellon fille de noble Louis Trellon seigneur de Mognonin.

Pier Joseph Gioue. M. Trellon.
de Chastellus vic. susd.

quartier. Quand leur domicile n'était pas dans le voisinage, on les qualifiait habitants de Lyon. On peut donc affirmer que du Parc, bourgeois ès quartier de Saint-Paul, n'habitait pas la paroisse de ce nom, mais demeurait dans le quartier, c'est-à-dire dans la paroisse de Sainte-Croix. De même (V. le Document n° XIX), Fleurant, dénommé apothicaire à Lyon, n'était pas domicilié dans la paroisse de Sainte-Croix et n'habitait même pas le quartier. Et, en effet, la tradition rapporte qu'il demeurait dans la rue Saint-Dominique.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VII.

. . . . . .

Le 26 septembre 1655 enterré un enfant petit-fils de Mr de Gorle.

. . . . . .

. . . . . .

Le 10 janvier 1658 a esté enterré un enfant du sr René Du Parc comédien et de delle Marquise Gorle sa femme.

VIII.

Sieur François de la Court et Magdeleine du Freigne ont receu la bénédiction nuptiale en l'Esglise de Ste Croix le 8 feburier 1643 par moy soubz signé vicaire en lad. Esglise en présence de Gaspard Fregne prebstre habitué dans lad. Esglise de Lyon et de sr Charles Dufresne, sr Nicolas Desfontaines et de Pierre Reueillon.

Freyne.	Ch. Dufresne.
F. de la Cour.	Desfontaines.
Madelaine du Fresne.	Reueillon.
	Pale vic. susd.

Digitized by Google

IX.

Jean Jacques fils de Thoussaint le Rebe sieur de Hautefeuille et de dam^elle^ Anne de la Chappe sa femme a esté baptisé dans l'Esglise paroissiale de Ste Croix ce premier feburier 1644. Son parrain a esté Jean Jacques de Gorles sieur dud. lieu et la maraine dam^elle^ Jeane de Ronserey femme de sieur Abraham Mitalas sieur de la Source par moy vicaire soubzsigné.

de Gorla.
Jane de Ronsere.
Pale vic. susd.
Louis de Ruffin.
Abraham Mittalla
dit de la Source.
F. le Riche
de Hautefuer.
Couppe.
Laistre.
Valantin.
Claude Petit.
Peyhiel.
de Cotier.
Joyoud.
Le Rebe.
Le Rebue.
Lagrive.
Du Cornier.
Jules Lagrive.
Laurent.
Garouste.
Collet.
Trye.
Brudot
Claude.

Digitized by Google

X.

Jane Françoise fille de Henrys Sequier de Corceteus des comédiens de son Altesse Royale et de damoiselle Catherine Prunier sa femme a esté baptisée aujourd'hui dans l'Esglise parochiale de Ste Croix de Lyon, à Lyon ce septiesme decembre 1649. A eu pour parrain sieur François Henriel dict la Barre comédien de la susd. troupe et pour marrayne Jane de Ronssere aussi comédienne.

Bolengier. Michelle La Barre.
du Tressay. Jane
des Rosiers. de Roncere.
Louis Desfontaine. J. Lagrive.
L. Pale vic. susd.

XI.

Anne fille de s^r^ François Genet m^e^ tailleur d'habits et Pernette Martin a esté baptisée en l'Esglise de Ste Croix cejourd'huy dix neufviesme decembre 1652. A esté son parrain Pierre Reveillon comédien et sa marraine Anne Delisle par moy vicaire soubz signé.

Racamier Pierre Reueillon.
vic. s. Anne Delisle.

Digitized by Google

XII.

Le 17 mars 1655 Claude fils de Nicolas Bies bourgeois de Paris et comédien du Roy et de dam^elle^ Françoise Petit sa femme a esté baptisée dans l'Esglise St Paul son parrain s^r^ Claude Marquet marchand à Lyon et marraine dam^elle^ Anne Esther de Chambeau femme du s^r^ Ferotin bourgeois au d^t^ Lyon.

De Gorla. Portes vic. s.

N. Bie. Marquet.

L. E. Dechambaud.

XIII.

Marie fille de Claude Pelissier comédien du Roy et de dam^elle^ Marie Bolduille a esté baptisée en l'Esglise de Ste Croix par moy vicaire soubz signé ce premier jour d'apuril 1659. A esté son parrain s^r^ Abraham Mitallat aussy comédien du Roy et marraine dam^elle^ Marie Dumont.

Abraham Mittallat.

Marie Dumon.

Jobard vic. s.

Digitized by Google

XIV.

Du lundi quatorziesme d'apuril 1659

Abran fils de feu s^r Hugue de Lan comédien de Mademoiselle d'Orléans et de Marguerite Prunier sa femme a esté baptisé dans l'Esglise de Ste Croix. A esté parrain s^r Abran Mitalla, marraine dam^elle Françoise Dellan par moy vicaire soubz^é.

De Chastellus vic. s.
Abraham Mittalat.
Françoise de Lan.

XV.

Joseph Balthazard fils de s^r Jacques de Gorla premier opérateur du Roy à Lyon et de dam^elle Benoiste La Mare a esté baptisé en l'Esglise paroissiale de Ste Croix dud. Lyon par moy vicaire soubz signé le 20 mars 1661. Son parrain a esté Balthazar Buat marchand aud. Lyon. Marraine damoiselle Michelle du Trasay vefve de feu s^r de la Barre.

Buat.

Desprez.

Mare. Michelle du Trasay.

de Chastelus vic.

Digitized by Google

XVI.

Marie fille de s^r^ Jacques Desjardins faiseur de cordons et de Claudine de Souches ses père et mère a esté baptisée en l'Esglise de Ste Croix par le convicaire soubz^é^ en icelle et a eu pour parrain Monsr Michel du Rieu comédien du Roy et pour marraine Melle Marie Liet femme du s^r^ Humbert Charpin. Faict ce dixiesme jour de may 1661.

Bauual.	Durieu.
Bayod	De Gorla.
vic.	Deuatines.

XVII.

Françoise fille de Pierre Pajot comédien et de dam^elle^ Nicole Petit ses père et mère a esté baptisée en l'Esglise paroissiale de Ste Croix le 29 fevrier 1663. A eu pour parrain s^r^ Baltazard du Verger aussy comédien et marraine dam^elle^ Françoise Dorisy de la Boullaye.

Pale vic.	Duverger.
Pajot père.	Françoise Dorisy
Des Forges.	de la Boulaye.

Digitized by Google

XVIII.

Catherine Marie fille de s^r Jean Devillier comédien et de Catherine Roisin, a esté baptisée le 6 Janvier 1674 par moy vicaire soubz^é. Son parrain Claude Carret marchand, marraine Catherine Marie Dalbane.

Paroisse de St Paul. Souchon vic. susd.

XIX.

Jeanne Marie fille légitime de s^r Claude Fleuran m^e apotycaire à Lyon et de dam^elle Magdeleine Charain est née le 27 juillet 1691 et a esté baptisée le mesme jour de la mesme année dans l'esglise paroissiale de Ste Croix. Son parrain s^r Jacques Charrain marchand à Lyon et marraine Mlle Jeanne Marie Janin espouse du s^r Sylvio Bruyas marchand à Lyon.

J. Charain. Jeanne Marie Jannin.
Flurant. Villard Grange.
Rame vic.s.

Digitized by Google

II.

ARCHIVES DE LA COUR IMPÉRIALE DE LYON

1° ACTES NOTARIÉS.

a. Minutes de Jean Thomazet, notaire.

XX.

Contrat de mariage de René Berthelot dit du Parc et de Marquise de Gorla. V. le fac-simile ci-joint.

XXI.

22 fevrier 1653. Quittance donnée par René Berthelot dit du Parc à Jacques de Gorle et à Marguerite Jacquerl sa femme de la somme de 3000 livres et des robbe et cotte nuptiale promises par le contrat de mariage du 19 février précédent. Témoins : François Vergier marchand à Lyon et sr Charles Dufresne et Pierre Reveillon comédiens.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

XXII.

22 février 1653. Déclaration par Jacques de Gorla et Marguerite Jacquerl sa femme reconnaissant que les 3000 livres et les robbe et cotte nuptiale portées au contrat de Marquise de Gorla sont une libéralité de son futur époux faite en faveur de la future pour le cas de survie de cette dernière, mais non profitable à ses héritiers si elle vient à décéder avant le donateur. *Mêmes témoins qu'à l'acte précédent.*

b. Minutes de Jean Plassier, notaire.

XXIII.

20 fevrier 1650. Abraham Mitala La Source et de son autorité dam^elle^ Jeanne de Roncerre sa femme, de présent étant en cette ville de Lyon reconnaissent avoir receu de s^r^ Thibaud Laumônier maître tailleur d'habits aud. Lyon une dentelle de points de Flandre contenant quatorze pointes et qui avoit été remise par lad. Ronserre à Claudine Duc et Anne Merle pour la repasser. La présente déclaration donnée pour mettre fin à une instance engagée entre les parties devant les Sénéchal et Présidiaux de Lyon. Fait en la chambre desd. La Source et Roncerre, rue St Jean.

Digitized by Google

2° ACTES DU GREFFE.

XXIV.

Monsieur le Juge ordinaire de la jurisdiction de Liergues ou Mr son lieutenant.

Supplie humblement Jean Vergier laboureur de Theizé qu'il vous plaise ordonner que Benoist Pocquellin tailleur de pierres dud. Liergues sera avec Loyse Dubost sa femme seront assignez devant vous aux fins d'eulx venir voir condempner et puys contraincts payer aud. suppliant la somme de unze livres t. dix sols t. qu'ils lui doibvent pour reste de vente de vin à eulx deslivré puys huict moys et par eulx promis payer puys troys moys en sça le tout avec despens et ferez justice.

Deguz.

Soict signiffié pour en venir
ce vij janvier 1661
Faye.

(Suit la formule de l'exploit d'assignation signée par Argour, sergent.)

Digitized by Google

III.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

1° ARCHIVES DE LA CHARITÉ

XXV.

Extraits des Registres des Recteurs-Trésoriers de l'Aumône Générale ou de leurs livres de recettes.

A esté cuelly et amassé des personnes qui ont esté à la commédie et aultres jeux que jouarent certains Italiens qui sont de présent en ceste ville pour une Chambrée que ont donnée lesd. Italiens auxd. pauvres de lad. aulmosne que a esté jouée le xxvie jour dud. moys de janvier année présente mil v^e soixante seize, la somme de vingt trois livres dix sols, cy . . . . . xxiii livres x s.

A esté cuelly et amassé des personnes qui ont assisté à la commédie le quatriesme jour du présent moys de

Digitized by Google

novembre année présente (1576) la somme de trente cinq livres dix sols six deniers dont lesquels commédiens ont fait don de la chambrée dud. jour aux pauvres de lad. aulmosne (*), cy. . . . . xxxv liv. x s. vi d.

Du 14 fevrier 1644 receu à la porte de la comédie xxx liv. xix s. xi d.

Du 22 janvier 1646 receu la somme de deux cent huictante trois livres onze sols de Mess. les comédiens de son altesse Royalle pour le provenu de la comédie qu'ils ont donnée pour les pauvres de la dicte aumosne, cy. . . . . ii^c iiii^xx iii liv. xi s.

Le 12 janvier 1651 receu la somme de trois cent trois livres dix huit sols trois deniers pour la comédie que les comédiens ont donnée, cy . . . . . iii^c iii liv. xviii s. iii d.

Le 15 fevrier 1652 receu la somme de quatre cens deux livres de la comédie que l'on a donnée le jour de la conversion de St Paul, cy. . . . . iiii^c ii liv

Le 9 fevrier 1653 pour la comédie que les comédiens ont donnée, cy. . . . . iii^c viii liv.

Le 23 décembre 1653 pour la comédie que les commédiens ont donnée, cy. . . . . lxxxiii liv. vi s. iii d.

Le 25 janvier 1655 receu de M. de la Coste l'un des recteurs pour la comédie donnée aux pauvres la somme de ii^c iiii^xx xvii liv. vi s. vi d.

(*) Nous devons communication de ces deux notes sur le XVIe siècle à l'obligeance de M. l'Archiviste des Etablissements Hospitaliers de la Ville. Nous remercions l'Administration des Hospices de l'empressement avec lequel elle nous a autorisé à poursuivre nos recherches dans ses archives. La rapide lecture que nous avons faite du seul recueil des livres des Trésoriers nous a permis d'apprécier l'importance et la variété des renseignements qu'ils renferment. Toutes les autres séries devant offrir le même intérêt, un jour viendra certainement où, au nom des études historiques, on décidera l'impression de l'Inventaire général.

Digitized by Google

Le 9 juin 1655 receu de Messieurs de Crémeaux, Charnier, Sabot et Richard recteurs pour ce qu'ils ont receu à la porte de la comédie le sabmedy v de ce mois la somme de CLXIII liv.

Le 24 décembre 1655 receu de Messieurs de la Coste et Fournier recteurs ce qu'ils ont receu à la comédie en faveur des pauvres, la somme de . . . . IIc XLII liv. X s. VI d.

Le 28 febvrier 1656 receu à la comédie pour les pauvres le sabmedj XXVI dud. mois la somme de IIIc LXII liv. V s. VI d.

Le 6 fevrier 1657 receu la somme de trois cent vingt deux livres quinze sols et dix deniers pour la comédie qui a esté donnée aux pauvres sans comprendre les frais, cy. . . . . IIIc XXII liv. XV s. VI d.

Le 1er juin 1657 receu de Messieurs les comédiens pour la comédie qu'ils ont donnée aux pauvres de lad. áumosne generalle le premier jour dud. mois de juin la somme de deux cent vingt cinq livres un sol desduction faicte des frais, cy. . . . . IIc XXV liv. I s.

Le 31 décembre 1657, de Messieurs les comédiens pour la comédie qu'ils ont donnée ce jour la somme de deux cent dix-sept liv. desduction faicte des frais, cy. . . IIc XVII liv:

Le 27 febvrier 1658 receu de Messieurs les comédiens la somme de cent une livre quatre sols pour la comédie qu'ils ont donnée ce jour aux pauvres de lad. aumosne, cy. . . . . CI liv. IIII s.

Le 18 febvrier 1659 receu des comédiens la somme de trois cent vingt et une livres pour une comédie qui a esté donnée pour les pauvres de lad. aumosne generalle sur laquelle somme a esté desduict les frais qui ont esté faicts tant pour les danseurs, violons que ce qui a esté aux Suisses de Monseigneur l'Archevesque, cy. . . . . IIIc XXI liv.

Le 14 aoust 1659 receu des comédiens la somme de

Digitized by Google

huictante quatre livres dix sept sols et six deniers pour une comédie qu'ils ont jouée pour les pauvres, desduit les frais, cy. . . . . LXXXIIII liv. XVII s. VI d.

Le 6 may 1660 de MM. les comédiens la somme de deux cent dix huit livres un sol pour une comédie qu'ils ont donnée pour lad. aumosne y desduicts les frais qui ont esté faicts et deux escus qui se sont trouvés faux, cy. . . . . IIc XVIII liv. I s.

Le 10 dud. mois receu des susd. comédiens pour une seconde comédie qu'ils ont donnée la somme de trente et une livre cinq sols six deniers à icelle desduict huictante huict livres pour avoir la dicte comédie, cy XXXI liv. V s. VI d.

Le 30 decembre 1660 receu de Messieurs les comédiens qui ont joué chez Monseigr le Gouverneur la somme de deux cent trente quatre livres treize sols pour une comédie qu'ils ont donnée pour les pauvres de lad. aumosne et desduict les frais, cy. . . . . IIc XXXIIII liv. XIII s.

Du 8 febvrier 1663 receu de MM. les Recteurs pour la comédie donnée aux pauvres la somme de IIc XXIIII liv. VII s. VI d.

Du 18 janvier 1664 (*) receu à la porte de la comédie

(*) C'est la date de la dernière représentation donnée au profit de l'Aumône-Générale. V. l'Appendice, note II.

Le rapport que vient de présenter M. le Sénateur Préfet du Rhône au Conseil général du département nous fait connaître la résolution prise par l'Administration des Hospices de livrer à l'impression l'inventaire des archives hospitalières. — Lyon n'aura donc, à ce point de vue, plus rien à désirer lorsque le dépôt qui renferme les archives judiciaires de la Ville et du Ressort de ses anciennes Cours aura été mis aussi en mesure de rendre les mêmes services aux études historiques. Il a été malheureusement fort négligé jusqu'à ce jour. Il est vrai qu'il n'a pas une existence bien réglée, et il faut attribuer à l'incertitude de son avenir l'état d'abandon dans lequel il a été laissé. Nous croyons savoir que le Gouvernement

Digitized by Google

donnée aux pauvres assisté de MM. les Recteurs, tous frais desduicts . . . . . IIe IIII XX XI liv. X s.

avait songé à faire verser les archives de la Cour impériale dans les archives départementales. M. le Premier Président demanda et obtint le maintien, dans le Palais, de ces vieux titres des anciennes juridictions lyonnaises. Mais l'Archiviste du département a été expressément autorisé à revendiquer ce qu'il jugera avoir un intérêt administratif ou politique. N'eût-il pas mieux valu assurer à la Cour la possession de tout ce que renferment ces archives et l'encourager dès lors à les faire classer, au lieu de lui faire craindre de voir le Département se saisir de tout ce qu'il lui plaira de verser dans son propre fonds? Quel est, en effet, le document auquel il ne sera possible de faire application du droit réservé par la circulaire de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur? Les procédures du Grand-Conseil contre les coupables du crime de lèse-majesté, les débats judiciaires entre les Gens du Roi et les Echevins de Lyon, les papiers féodaux déposés comme pièces justificatives dans le cours des instances civiles, les lettres de Souverains, etc., versées entre les mains des greffiers pour la confection des inventaires, est-ce que tout, à part les registres des insinuations, ceux des sentences ou jugements et quelques protocoles de notaires, ne présente pas un intérêt administratif ou politique?

Les archives départementales sont déjà à l'étroit; placées dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, réparties dans des pièces isolées et d'un accès incommode, n'ayant à offrir aux lecteurs d'autre salle de travail que le cabinet de l'archiviste, telle est leur organisation actuelle. Puisque l'on n'a pas songé à les installer plus convenablement dans le Palais Saint-Pierre, n'y a-t-il pas un inconvénient à les voir s'encombrer davantage? Il serait possible aujourd'hui de trouver au Palais-de-Justice un local mieux disposé pour contenir dans un bon état de classement toutes les archives judiciaires. La Cour impériale de Lyon se montrerait assurément bientôt fière de ses archives historiques dont le monde savant ne soupçonnait pas, il y a quelques mois, l'existence ou la richesse.

Digitized by Google

2° ARCHIVES DE L'HÔTEL-DIEU.

XXVI.

a. Registre des actes du bureau du grand Hôtel-Dieu du Pont du Rhosne de la ville de Lyon depuis le 2 janvier 1656 jusqu'au 30 janvier 1658.

F° 92. Du mercredy vingt uniesme jour de febvrier mil six cent cinquante sept après midy au bureau de l'Hostel-Dieu....

Les dits sieurs (Recteurs) ayant cy devant prié Monseigneur l'Archevesque lieutenant général pour le Roy en ce gouvernement à ce qu'il luy pleut ordonner aux comédiens qui sont à présent en ceste ville de jouer une comédie pour le bénéfice des pauvres malades dud. Hostel-Dieu, il leur avoit volontiers accordé que non-seulement les dits comédiens qui sont à présent en ceste ville joueroient une comédie pour lesd. pauvres malades, mais encores ceux qui y viendroient cy-après seroient obligés, toutes les fois qu'ils y habiteront pour y jouer, d'en donner une pour lesd. pauvres dud. Hostel-Dieu, ensuitte de quoy ceux-ci en avoient joué une dans la grande salle de l'hostel de Monseigneur le gouverneur où réside Mond. Seigneur l'Archevesque le quinziesme jour du présent mois, de laquelle auroyt esté receu par les d^ts^ sieurs Recteurs la somme de quatre cents neuf livres qui a esté mise ès-mains dud. sieur Arthaud pour la passer en sa feuille et mettre en son comp-

Digitized by Google

te sauf à desduire de lad. somme ce qu'il a desboursé pour les frais de lad. commédie dont il fera aussy despence en sond. compte qui luy sera passé sans difficulté dont et du tout a esté faict le présent acte.

XXVII.

b. Extraits des Registres des Recteurs-Trésoriers de l'Hôtel-Dieu du Pont du Rhône (*).

Receu des comédiens pour une comédie qu'ils ont donnée pour les pauvres le XIX febvrier 1657 la somme de deux cent trente quatre livres deux sols et trois deniers, à icelle somme rabbattu les frais d'un ballet et aux Suisses de Monseigneur le gouverneur et quatorze louis d'or aux comédiens, cy. . . . . IIc XXXIIII liv. II s. III d.

Des susd. comédiens pour autre comédie donnée le IIIIe juin ditte année la somme de cinquante une livres dix huict sols à icelle desduict quinze louis d'or à eux donnés, cy. . . . . LI liv. XVIII s.

Le II de mars 1659 reçu de Messieurs les comédiens la somme de deux cent cinquante une livre cinq sols provenue d'une comédie qu'ils ont donnée, cy. . IIc LI liv. V s.

Le IIIe de mars 1661 la somme de deux cents deux livres dix huict sols dix deniers qu'on a receus de la comédie

(*) Il manque plusieurs registres des Trésoriers de l'Hôtel-Dieu; du moins s'ils existent, ils sont au Dépôt, et tout ce qui s'y trouve n'a pu encore être classé. Les lacunes que nous n'avons pu combler se réfèrent aux années 1663 et 1664, 1682 et 1683, 1688 à 1693. Le même Recteur gardait pendant deux ans les fonctions de Trésorier.

Digitized by Google

que Monseigneur l'archevesque a accordée au profit des susdts pauvres, cy . . . . . IIc II liv. XVIII s. VI d.

Le 20 fevrier 1676 pour le net restant de la comédie desduicts les frais, cy. . . . . 139 liv. 18 s.

Du 28 fevrier 1678 retiré de la comédie. . . 21 liv. 6 s.

Le 23 janvier 1695 receu de M. Arthaud recteur pour le revenant bon de la comédie. . . . . 395 liv. 12 s. 3 d.

Du 23 janvier 1697 receu pour *l'opéra* qui a esté joué pour les pauvres. . . . . 945 liv. 6 s.

Digitized by Google

APPENDICE

Digitized by Google

Digitized by Google

I.

ANNE D'ALBERT DE CHAULNES

ABBESSE DE SAINT-PIERRE EN 1655.

Dans sa liste chronologique des abbesses du couvent de Saint-Pierre, Cochard lui donne le nom d'Anne d'Albert de Chaulnes. Fille d'Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, et de Marie d'Ailly, elle fut abbesse de Saint-Pierre en 1649. Elle fit construire le monastère avec une magnificence vraiment royale et mourut le 4 février 1672. Elle eut pour successeur Antoinette d'Albert de Chaulnes, sa sœur, qui était religieuse professe à l'abbaye aux Bois, à Paris. (V. Bibl. Coste, n° 2766, carton C.)

Un ancien conseiller au Parlement de Dauphiné, de Moydieu l'aîné, a laissé un tableau historique de l'abbaye royale de Saint-Pierre, en 3 volumes qui sont entrés à la bibliothèque de la ville de Lyon avec les autres manuscrits de M. Coste. Celui-ci porte le n° 2764, carton C. La troisième partie commence à Anne d'Albert d'Ailly de Chaulnes. La longue notice qui la concerne ne peut

Digitized by Google

trouver place ici, et cependant la sagesse et la fermeté de son administration nous décident à consacrer quelques pages à sa mémoire.

Professe de l'abbaye aux Bois, ordre de Cîteaux, quand le roi la nomma abbesse de Saint-Pierre, elle ne se rendit à Lyon qu'en 1650 et fut installée dans ses fonctions le 24 avril. Elle eut à lutter, comme ses devancières, contre l'esprit remuant et capricieux de ses religieuses et sut, à force d'habileté, dissiper tous les germes de désordres. La plus efficace de ses mesures fut la réunion des dames de Salles à l'abbaye de Saint-Pierre. Elle affaiblit ainsi les dispositions hostiles de son Chapitre en y faisant entrer de nouvelles capitulantes, ses créatures. Profitant bientôt après du calme des esprits, elle s'appliqua à prévenir toute cause d'agitation en faisant rédiger et approuver par les religieuses, de nouvelles constitutions. Elles ont été imprimées à Lyon en 1655. (Catal. bibl. Coste, n° 2782, carton C).

Anne d'Albert profita du séjour de la Cour à Lyon, en 1658, pour obtenir le règlement d'un différent qui existait entre l'abbaye et le consulat, à propos de la construction du nouvel Hôtel-de-Ville. Anne d'Autriche venait fréquemment visiter l'abbesse qui l'édifiait par sa piété.

C'est elle encore qui appela un architecte célèbre, Laval Finière, gentilhomme du comtat, pour diriger la reconstruction des bâtiments, lesquels tombaient en ruine. Les fondations ayant été faites, la première pierre du nouvel édifice fut posée en mars 1659.

L'historien dauphinois nous fait connaître à ce sujet un trait particulier de la modestie de l'abbesse,

Digitized by Google

« Quand il fut question d'en faire la cérémonie, dit-il, Anne refusa sa main ; elle ne voulut pas qu'on pût lui reprocher cet acte de complaisance pour elle-même ; elle ne se fit pas non plus suppléer par quelqu'un de ces illustres prélats qu'elle voyoit fréquemment, ni par aucune puissance du siècle. L'éclat étoit étranger à l'objet d'utilité qu'elle se proposoit ; elle se contenta de se mettre en retraite avec toute sa communauté et de se dévouer pendant trois jours aux austérités de la pénitence. Tel fut le préliminaire de cette fête. Le 18 mars, toutes ces dames s'étant assemblées au chœur et ayant redoublé leurs prières, l'abbesse se mit processionnellement à leur tête, précédée de celui de ses pauvres qu'elle affectionnoit le plus, et ce fut ce même pauvre, encore tout couvert des haillons de la misère, qui, au milieu du chant des vierges et des acclamations les plus saintes, jeta la pierre sur laquelle devoit porter cette riche construction. Cette pierre, au reste, on avoit proposé de l'incruster de son nom et de l'écussonner de ses armes. Elle n'y consentit pas, trouvant plus conforme à ses vues d'y faire graver une simple invocation à Dieu et à ses saints. »

Les dépenses excessives que coûta cette construction engendrèrent quelques abus. Jusqu'alors, Anne n'avait point exigé de dot : une sincère vocation pour la vie religieuse était le seul titre à l'admission dans l'abbaye. Elle dut dès lors recevoir un grand nombre de sujets qui achetèrent assez chèrement l'entrée de ce monastère. Des filles de neuf ou dix ans y furent admises sans difficulté ; on leur donnait le voile et elles attendaient, pour leur profession, l'âge prescrit par les ordonnances. Anne était en

Digitized by Google

lutte avec ses agents d'affaires, elle plaidait contre le notaire Raval, secrétaire de l'abbaye, quand une affection catarrhale la surprit et la mit presque subitement au tombeau, le 4 février 1672, dans la quarante-huitième année de son âge.

Digitized by Google

II.

DES REPRÉSENTATIONS DONNÉES AU PROFIT DES PAUVRES PAR LES COMÉDIENS DE PASSAGE A LYON.

Nous n'avons fait que reproduire l'opinion de Dagier, quand nous avons prêté aux recteurs de l'Hôtel-Dieu la première pensée d'exiger des comédiens une représentation au profit des pauvres. Les éloges décernés par l'historien précité aux administrateurs de l'hôpital général sont trop absolus. Chapuzeau, dans son *Théâtre françois*, p. 134, s'était montré plus exact et plus juste. C'est donc un témoignage à ne pas négliger. « Les comédiens, dit-il, sont vertueux et charitables. J'ai vu même des troupes de campagne, qui ne font pas de grands gains, dévouer aux hôpitaux des lieux où elles se trouvent, la recette entière d'une représentation, choisissant pour ce jour-là leur plus belle pièce afin d'attirer plus de monde ».

Les documents puisés aux archives hospitalières de la ville de Lyon viennent corroborer le langage de Chapuzeau, en même temps qu'ils nous fournissent sur le mouvement dramatique au XVIIe siècle de curieuses révélations.

Digitized by Google

Lorsque est intervenue l'ordonnance de 1657 provoquée par une requête des recteurs de l'Hôtel-Dieu, les comédiens avaient bien des fois déjà et spontanément donné aux pauvres de la ville le produit de représentations. Mais il y avait alors à Lyon deux grands établissements d'assistance publique, l'hôpital général de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône, ou *Hôtel-Dieu*, et l'Aumône-Générale, ou la *Charité*. Celle-ci n'avait été fondée qu'en l'année 1534 (N. S.). C'est avec les troupes dites ambulantes ou de campagne que s'introduisit l'usage de faire concourir les plaisirs du public au soulagement des malheureux. L'initiative de cette idée philanthropique revient à une troupe italienne dont nous ne connaissons pas le personnel, mais qui a donné deux représentations au profit des pauvres, l'une le 26 janvier 1576 et l'autre le 4 novembre de la même année. On sait que les troupes ambulantes de comédiens français n'apparurent guère à Lyon que vers 1640. La première, sur le passage de laquelle il n'existe aucune incertitude, est celle de Dufresne, en 1643. L'année suivante, Mitalla et Jeanne de Roncerre arrivèrent dans notre ville. Ce sont ces nouveaux comédiens qui donnèrent, sans doute le 14 février 1644, la représentation qui valut à l'Aumône-Générale un secours de 30 liv. 19 s. 11 d. Cette généreuse pensée porta bonheur à la troupe, car elle fixa son séjour à Lyon, et l'arrivée de Molière, en 1652, lui fit seule perdre les faveurs du public. Pendant ces huit années, elle joua d'autres fois pour les pauvres. C'est ainsi que le 22 janvier 1646 elle versait 283 liv. 11 s. dans le trésor de l'Aumône-Générale; le 12 janvier 1651, le produit de la comédie s'élevait à

Digitized by Google

303 liv. 18 s. 3 d. Le 15 février 1652, fut sans doute jouée la tragi-comédie de J. Villemot, puisque c'était le jour anniversaire de la conversion de saint Paul ; la recette fut abondante ; tous frais prélevés, elle atteignit la somme de 402 liv. Est-ce Molière et sa troupe qui, déjà à cette époque, auraient inauguré par cette œuvre de charité leur arrivée à Lyon ? Il est certain, dans tous les cas, que la représentation du 9 février 1653 fut bien donnée par les anciens acteurs de l'*Illustre-Théâtre* ; et le produit net qu'elle valut aux pauvres, soit 308 liv., atteste la rapidité de leurs succès.

La même troupe donna encore la comédie, le 23 décembre 1653, devançant peut-être de quelques mois ou de quelques semaines l'époque ordinaire de ces représentations charitables, afin de pouvoir aller plus librement satisfaire le public des villes voisines. Le registre du trésorier des deux années 1655 et 1656 mentionne une recette de 297 liv. 6 s. 6 d. à la date 25 janvier 1655 ; nous avons donc, à peu de jours près, la date du retour des comédiens du prince de Conti et ils donnèrent sans doute, le 9 juin 1655, leur spectacle d'adieux.

Molière fut remplacé à Lyon par les comédiens du roi. Nicolas Bies, bourgeois de Paris, était l'un des premiers parmi les nouveaux venus. C'est sans doute cette dernière troupe qui, après des représentations volontaires, aux dates du 24 décembre 1655 et du 28 février 1656, se vit atteinte par l'ordonnance de février 1657. Le 6 de ce mois, elle avait cependant fait une recette de 322 liv. 15 s. 6 d. au profit des pauvres de l'Aumône-Générale. Le moment est venu de parler de cette nouvelle mesure. On

Digitized by Google

a vu que jusqu'à présent l'Aumône-Générale avait seule bénéficié de ces largesses spontanées des comédiens. C'est que si bien les deux principaux établissements de charité de la ville recevaient les *passants indigents*, à ce titre on n'avait droit qu'à une assistance de trois jours. Les pauvres malades étaient plus spécialement recueillis à l'Hôpital général et les pauvres valides à la Charité. Or, la misère faisait plus de malheureux que la maladie ; et si l'on songe que l'Aumône-Générale recevait des gens de tous les pays, la préférence dont elle fut l'objet de la part des classes d'individus nomades se justifie assurément. Les recteurs de l'Hôtel-Dieu pensèrent que c'était là une situation d'inégalité regrettable et ils songèrent alors à demander pour eux le droit d'imposer à chaque troupe de comédiens, à son arrivée à Lyon, une représentation au bénéfice des pauvres malades.

Nous avons fait connaître la réponse de l'archevêque. L'établissement auquel fut octroyée cette faveur gagna sans doute quelques revenus de plus, mais l'assistance publique en général dut-elle se féliciter de la décision du lieutenant du roi ? Les comédiens continuèrent pendant quelques années à jouer encore au profit de l'Aumône-Générale, malgré la contribution nouvelle à eux imposée par la décision de 1657. Nous les voyons, en effet, donner la comédie les 1er juin et 30 décembre 1657, le 4 février 1658, les 18 février et 14 août 1659, les 6, 10 mai et 30 décembre 1660. A cette époque, les troupes commencèrent à ralentir leur zèle charitable ; il est vrai que depuis 1657 elles se trouvaient presque toujours plusieurs ensemble à Lyon ; leurs bénéfices, compromis déjà par la

Digitized by Google

concurrence ne leur permettaient plus de donner encore deux représentations pour les pauvres. Aussi, à dater du 10 mai 1660, une partie du produit de la comédie leur fut abandonnée. La représentation leur était payée environ 88 livres. Il n'y en eut plus d'ailleurs que deux, l'une le 28 février 1663 et l'autre le 18 janvier 1664.

Si nous consultons les registres des trésoriers de l'Hôpital général, nous voyons que depuis le 19 février 1657, cet asile des malades n'a pas gagné tout ce qu'a perdu celui des pauvres valides. Le spectacle donné en exécution de l'ordonnance de 1657 n'avait pas lieu sur le théâtre ordinaire des comédiens. La salle de l'hôtel du Gouvernement s'ouvrait au public pour la circonstance (*). Les Suisses de Monseigneur le Gouverneur, un corps de ballet ajoutaient à l'éclat de la comédie, mais il fallait les payer, et les acteurs eux-mêmes, obligés à quelques dépenses pour pouvoir se présenter décemment sur cette scène, recevaient une libéralité de 14 ou 15 écus d'or. C'étaient là trois causes de prélèvements qui venaient chaque fois entamer la recette. Deux représentations en 1657, et une dans chacune des années 1659, 1661, 1663, 1676, 1678,

(*) Nous pouvons nous faire une idée de la distribution de cette salle. Les billets d'entrée étaient remis au nom de l'administration de l'Hôtel-Dieu. Deux receveurs les retiraient à la porte; or, ces billets imprimés aux frais du trésor de l'établissement et dont il existe un grand nombre aux Archives, indiquent des places d'amphithéâtre, de parterre, de premières et de secondes loges. Les billets jaunes, ornés d'un cartouche avec un espace en blanc au milieu, étaient sans doute remplis au nom des personnes auxquelles l'on accordait le droit d'entrée gratuite.

Digitized by Google

1695, ayant rapporté en moyenne 140 liv. de bénéfice net, tel est le bilan des revenus que l'Hôtel-Dieu a dus, pendant le XVIIe siècle, au privilége sollicité par ses recteurs. L'opéra, genre nouveau de spectacle joué le 23 janvier 1697, produisit à lui seul 945 liv. 6 s. de recette.

Les troupes d'acteurs étant devenues bientôt sédentaires, elles échappèrent à l'application du règlement de 1657 dont le principe vit encore sous la forme du *droit des pauvres*, mais au profit des bureaux de bienfaisance. Les hôpitaux n'ont plus le produit partiel des amendes, des spectacles, de l'octroi, etc., etc. Les libéralités testamentaires ont cependant depuis plusieurs siècles tant accru leur richesse immobilière, qu'il n'est pas de transformation heureuse pour notre ville qui ne demande leur concours. Il n'a pas fait défaut à de merveilleuses créations. Maîtres de porter où il leur plaît la vie ou le mouvement, ont-ils toujours avec justice réparti les sources du développement et de la prospérité ?

Digitized by Google

III.

DISSERTATION AU SUJET DU COMMENTAIRE DES ŒUVRES DE MOLIÈRE, PAR L'AVOCAT LYONNAIS CLAUDE BROSSETTE.

Le goût des études biographiques ne date que du XVIIIe siècle. Avant cette époque, nulle attention n'était donnée aux particularités de la vie privée d'un auteur. On connaissait à fond ses œuvres scientifiques ou littéraires ; mais l'homme n'était étudié que dans les manifestations de son génie.

Au temps même de J.-B. Rousseau, ces idées n'étaient pas encore complètement abandonnées. « La vie privée » d'un homme de lettres, écrivait-il à Brossette, le 29 sep- » tembre 1730, est quelque chose de bien sec et souvent » bien petit ; les événements en sont trop peu considé- » rables pour mériter l'attention du lecteur ; mais les » particularités qui regardent ses ouvrages intéressent » et instruisent toujours.... »

Molière n'a pas fait exception à cette règle. Aussi, lorsque, en 1705, Grimarest a publié la vie du grand auteur comique, il ne put qu'ébaucher ce sujet ; les erreurs y sont, en effet, aussi nombreuses que les omissions. Un

Digitized by Google

jour, on put croire que les souvenirs des contemporains de Molière allaient faire disparaître toutes les obscurités qui planaient sur les détails de son existence intime. Boileau-Despréaux, le maréchal de Villeroy (*), le comédien Baron, qui l'avaient particulièrement connu, s'étaient liés plus tard avec l'avocat lyonnais, Claude Brossette, et lui avaient livré sur sa personne et sur ses œuvres de nombreux renseignements biographiques et littéraires. Brossette ne négligea pas de les recueillir. Son intention était de les publier d'après le plan de son Commentaire des œuvres de Boileau.

Il n'a pas eu le temps de réaliser ce projet et *son manuscrit n'a pas été retrouvé parmi ses papiers.* Six ans après sa mort, en 1749, l'éditeur des Lettres de J.-B. Rousseau (**) annonçait qu'on ignorait encore dans quelles mains il avait passé. Depuis, on n'en a jamais su davantage.

A-t-il été détruit ou peut-on espérer de le découvrir?

Sans doute, nous ne pouvons répondre que par des conjectures; mais, si timides qu'elles soient, il n'est pas sans intérêt de connaître sur quelles raisons nous paraît fondée leur regrettable vraisemblance.

Claude Brossette est mort le 17 juin 1743 (***). En 1738,

(*) François de Neufville, gouverneur de Lyon, de 1685 à 1730.

(**) *Lettres de Rousseau sur différents sujets*, 5 vol. pet. in-12, imprimés à Lyon sous la rubrique de Genève, 1749-1750. Cette publication a été faite par les soins de Louis Racine, ainsi que le donnent à penser les deux lettres de lui qui servent de préface.—V. la note du t. III, p. 53.

(***) L'abbé Pernetti, dans son Nécrologe des académiciens de Lyon, dit qu'il mourut le 13 juin. Toutes les dates de sa mort publiées jusqu'à

Digitized by Google

il avait été frappé d'une paralysie incomplète qui lui laissa un engourdissement dans le bras et dans la jambe du côté droit. Pendant les cinq dernières années de sa vie, il put à peine marcher et écrire. Cependant il poursuivit jusqu'à sa dernière heure ses travaux littéraires. Un secrétaire écrivait sous sa dictée, et, le 17 avril 1740, il conseillait à son ami J.-B. Rousseau, atteint de la même infirmité, d'employer le même moyen pour annoter ses *Remarques sur Molière*, qu'il voulait lui communiquer avant de les livrer à l'impression.

On peut croire, en effet, que Brossette eut le temps de mettre la dernière main à ce travail. Et si nous consultons sa correspondance, nous devons bien plus regretter la perte de ce manuscrit, car il y travailla pendant de longues années.

Ce fut Boileau qui lui donna, sans y songer, la pensée de préparer une nouvelle Vie de Molière. Brossette était allé voir, en 1698, le vieux poète dans sa maison d'Auteuil (*), et, de ce seul rapprochement, était née une

ce jour sont inexactes. Brossette demeurait dans la paroisse de Sainte-Croix ; il y a été inhumé le 18 juin, et l'abbé Coquier, son ami, qui l'a remplacé, quatre mois après, à l'Académie, dit formellement qu'il est mort le 17 juin.

(*) Nous trouvons dans la réponse qui fut faite au discours de réception de l'abbé Coquier, le récit suivant des premiers rapports de Brossette avec Boileau : « Ce fut pendant le cours de ces députations dont l'avocat « lyonnois fut chargé à Paris comme administrateur des hospices, que, « mettant à profit les intervalles forcés qui quelquefois suspendoient « malgré lui l'activité de ses sollicitations, il entreprit de connoître le « célèbre M. Despréaux.

« Rassuré par son goût pour la poésie, et se fondant sur les connois-

Digitized by Google

liaison dont de nombreuses lettres attestent la persévérante intimité.

En 1706, Brossette lui fit connaître son opinion sur la vie de Molière par Grimarest. « Cet ouvrage, lui écrivait-il « le 8 mars, n'est pas trop bien écrit à mon avis, et il y « manque bien des choses. D'ailleurs, c'est moins la vie « de Molière que l'histoire de ses comédies. Une seconde « édition corrigée pour le style et augmentée pour les « faits seroit bien agréable. Mais quand la verrons-« nous (*) ? » Quatre jours après, Boileau lui répondit, dans les termes suivants, que tel était aussi son avis. « Pour ce qui est de la Vie de Molière, franchement ce « n'est pas un ouvrage qui mérite qu'on en parle. Il « est faict par un homme qui ne sçavoit rien de la vie « de Molière et il se trompe dans tout, ne sçachant pas « même les faits que tout le monde sçait (**). »

« sances qu'il avoit acquises par la lecture des anciens, il osa se présen-« ter à M. Boileau sans implorer le secours d'aucun introducteur.

« Il fut le chercher dans sa maison d'Auteuil, et quoique M. Despréaux « n'aimât ni les connoissances nouvelles, ni les visites de pure civilité, il « trouva dans M. Brossette un discernement si juste sur les meilleurs en-« droits de ses ouvrages, qu'après lui avoir fait un accueil obligeant, il « marqua de l'empressement à le revoir lorsqu'il seroit de retour à Paris.

« M. Brossette fut exact à profiter de cette invitation.... » MS de l'Acad. imp. de Lyon, n° 1468 du catal. de Delandine. — On sait que les événements auxquels il vient d'être fait allusion remontent à l'année 1698. Brossette ne fut de retour de ce voyage qu'à la fin du mois de février 1699; sa première lettre à Boileau, datée de Lyon, a été écrite le 10 mars suivant.

(*) *Correspondance entre Boileau et Brossette*, publiée par A. Laverdet. Paris, 1858, gr. in-8.

(**) *Ibid.*

Digitized by Google

Brossette dut se féliciter alors de l'habitude qu'il avait prise de coucher sur le papier, après chacune de ses conversations avec Boileau, tout ce que son ami lui avait raconté. Ses notes (dont une grande partie est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale) allaient lui rendre facile la tâche que Grimarest avait si mal accomplie. Mais il n'avait plus longtemps à consulter les souvenirs de cet ancien camarade et admirateur de Molière. Il le perdit, le 11 mars 1711, avant d'avoir pu lui indiquer même le plan de son travail. Le maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon, et plus tard, en 1728 (*), le comédien Baron, complétèrent ses recherches. Ils moururent à leur tour en 1730. Ce n'est qu'à partir de cette époque, que Brossette songea à publier les renseignements que lui avaient valu ses relations avec ces derniers survivants du siècle de Louis XIV.

Si, en effet, nous étudions sa correspondance avec J.-B. Rousseau, qui succéda dans son affection à Boileau, nous voyons en quelque sorte l'avocat lyonnais préparer sous nos yeux ce témoignage de son admiration pour Molière; nous apprenons à quelle époque il en eut la première pensée; nous suivons les progrès de son travail; tantôt nous le trouvons quittant la plume pour se livrer plus exclusivement à des fonctions municipales, et tantôt il reparaît absorbé par les derniers efforts d'une rédaction définitive. Un jour arrive même, où il désigne le juge qui va revoir son manuscrit et y ajouter une préface, afin de le rendre plus digne des honneurs de la publicité.

(*) *Lettres de Rousseau*, etc. L. du 21 juin 1728.

Digitized by Google

Dans sa lettre à J.-B. Rousseau, datée du 25 août 1730, il lui parla, pour la première fois, des notes que lui avait données Despréaux sur Molière. Il lui annonçait aussi que Baron les avait complétées depuis et qu'elles seraient publiées un jour, « si Dieu lui prête vie. » Encouragé par la réponse de son ami, qui applaudit vivement à son projet, il lui adressa, le 1er mars 1731, quelques détails sur l'importance et la source de tous ces documents. » Ils consistent, dit-il, en *faits historiques* et « en *imitations*. J'ai recueilli les uns et les autres avec « grand soin et pendant longtemps; les faits m'ont été « indiqués, non seulement par M. Despréaux, intime ami « et grand admirateur de Molière, mais encore par Baron « et par d'autres personnes qui ont vécu singulièrement « avec lui, parmi lesquelles je pourrois nommer un illus- « tre maréchal de France, que nous avons perdu depuis « peu dans un âge fort avancé et qui n'a pas dédaigné « d'entrer dans ces détails avec moi; ce qui forme une « tradition que je puis appeler orale et vivante. A l'égard « des imitations, je ne me suis pas contenté de celles de « Plaute et de Térence connues de tout le monde; j'ai « porté mes regards plus loin.... Telle est l'idée de mes « collections qui sont assez amples comme vous pouvez « juger. Mais je suis bien résolu de ne les point donner « sans votre Dissertation préliminaire qui leur servira « d'appui et d'ornement. *Vous ne sauriez travailler sur « un auteur qui le mérite mieux que Molière, et s'il « est digne de vous, vous êtes digne de lui....* » Expressions précieuses à retrouver sous la plume de Brossette, car elles écartent toute idée de destruction par lui-même

Digitized by Google

de ses études sur Molière dont les « *manuscrits furent brûlés, incendiés, lacérés, méprisés au point que c'est à peine si trois ou quatre signatures authentiques de l'auteur de Tartuffe ont survécu à ce bûcher impie* (*). »

Brossette avait si fort à cœur de soigner ce travail, qu'il refusa au maître des requêtes Chauvelin, inspecteur de la librairie en 1731, de lui confier ses notes pour l'édition in-4° des Œuvres de Molière qui devait se publier alors (**), n'ayant pas, à cause de ses fonctions d'échevin, le temps d'en surveiller l'impression (***).

Aussi retrouvons-nous Brossette, le 17 avril 1740, trois ans avant sa mort, occupé « à mettre en ordre ses Remarques. » A cette époque, son ouvrage devait être presque terminé, car il annonçait à J.-B. Rousseau, qu'il espérait le voir bientôt aussi content du Molière qu'il l'avait été du Boileau.

Malheureusement il ne devait pas tarder à perdre encore cet ami ; et la mort de Rousseau a fait cesser une correspondance qui, depuis le 29 juillet 1740, nous laisse ignorants des occupations littéraires de Brossette.

C'est au milieu du profond silence répandu autour de sa personne par tant de deuils et par ses propres infirmités, qu'il mourut lui-même, le 17 juin 1743. Aucune formalité judiciaire n'a fourni, aux Archives de la Cour impériale, des données sur la composition de sa famille.

La première voix qui ait, après sa mort, publié son

(*) *Correspondance entre Boileau*, etc. Introduction par Jules Janin, p. XXVIII.

(**) Elle a paru en 1734.

(***) V. *Lettres de Rousseau*, etc.

Digitized by Google

éloge, fut celle de l'abbé Coquier, son successeur à l'Académie de Lyon. Mais s'il fut plusieurs fois parlé, dans le discours du nouveau titulaire, de son Commentaire des Œuvres de Boileau, de celui des Œuvres de Regnier, de ses relations avec J.-B. Rousseau, etc., une prétérition complète de ses études sur Molière signale à notre attention le langage des orateurs entendus dans la séance académique du 26 novembre 1743. Etaient-ce choses mal sonnantes aux oreilles de la docte assemblée? Ou bien l'amitié avait-elle mission d'honorer la mémoire du défunt, en laissant oublier toutes les ébauches littéraires que sa main n'avait pas eu le temps de finir?

En 1741, Louis Racine avait conçu le projet de publier toute la correspondance de J.-B. Rousseau. Avant de se mettre à l'œuvre, il avait sollicité de Brossette la communication des lettres qu'il en avait reçues. Elles furent promises (*); mais ce projet ne reçut pas alors son exécution. Huit ans plus tard, en 1749, Racine, qui n'avait plus entendu parler de ce recueil, apprit des héritiers de Brossette qu'ils l'avaient conservé, « dans le but de le « vendre avantageusement et d'en tirer du secours pour « de très-jeunes orphelins qui étoient dans le besoin (**). » Un Lyonnais le leur acheta, et il servit à l'édition des *Lettres de Rousseau*, etc., qui parut sous la rubrique de Genève (***), en cinq volumes pet. in-12, de 1749 à 1750.

Les manuscrits de Brossette ont donc été vendus.

(*) *Ibid.* V. la lettre de L. Racine du 4 janvier 1749.

(**) *Ibid.*

(***) Pour pouvoir se passer du Privilége du Roi, les presses françaises imprimaient sous la rubrique de villes étrangères.

Digitized by Google

Cizeron-Rival trouva, en 1770, dans un cabinet de livres sa correspondance avec Boileau (*); les PP. Augustins de Lyon possédaient, à la même époque, le portrait du poète satyrique peint par Santerre (**); l'Académie de Lyon a, dans ses cartons, sa Dissertation sur le Vaudeville; la Bibliothèque impériale est en possession d'une grande partie de ses notes; les catalogues publiés, il y a quelques années par M. A. Laverdet, ont rejeté dans le commerce quantité d'autres manuscrits provenant du même cabinet. En faut-il davantage pour établir que les héritiers de Brossette ont eu plus à cœur de tirer profit de ses travaux que de lui en conserver le mérite ?

Quel sort ont subi ses *Eclaircissements historiques sur les œuvres de J.-B. Poquelin-Molière ?* (C'est le titre que donnait à ce manuscrit Cizeron-Rival (***) en 1765). Bollioud-Mermet, qui est mort en 1793, a fait une *Histoire abrégée de l'Académie de Lyon* (****). Brossette y a sa page; et sous le n° 8 de la liste des ouvrages laissés

(*) *Lettres familières de Boileau et de Brossette pour servir de suite aux œuvres du premier, publiées par Cizeron-Rival*, 3 vol. pet. in-12. Lyon, 1770. V. la Préface.

(**) *Ibid.*, t. Ier, p. 3. — Ce tableau est aujourd'hui la propriété de M. Neaud, de Vaise. Il a été (sans doute lorsqu'il passa dans les mains des PP. Augustins) gratté en plusieurs endroits; les titres des volumes entassés à côté du poème de *la Pucelle* ont complètement disparu. Grâce à une intelligente et habile restauration, il ne reste presque pas de traces des vicissitudes qu'il a eu à subir. V. sa description dans la correspondance de Brossette et de Boileau, lettres du 10 mars au 15 avril 1699.

(***) *Récréations littéraires*, pet. in-8°. Paris-Lyon, 1765, p. 270.

(****) Manuscrit. — M. Achard-James en a donné une copie à l'Académie de Lyon, en 1836.

Digitized by Google

par cet auteur, nous trouvons inscrites ses *Remarques historiques et critiques sur les œuvres de J.-B. Pocquelin de Molière.* Les relations de Bollioud avec Brossette avaient-elles permis au jeune académicien de voir, dans sa forme définitive, cette dernière étude de son savant confrère ?

L'œuvre de Brossette était donc achevée. Or, des mains avides de friandises littéraires et biographiques ne l'auraient jamais laissé périr. La note adressée par ses héritiers à l'éditeur des Lettres de J.-B. Rousseau ne nous laisse aucun espoir de le retrouver. Vendu secrètement par eux à quelque fanatique censeur de Molière, ce manuscrit a sans doute subi le sort de tant d'autres travaux qu'avait produits ou inspirés le même génie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LES ORIGINES DU THEATRE DE LYON..... 1

DOCUMENTS :

I. ARCHIVES DE L'HÔTEL-DE-VILLE :

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL..... 45

II. ARCHIVES DE LA COUR IMPÉRIALE :

1° ACTES NOTARIÉS..... 56

a. Minutes de Jean Thomazet..... »

b. Minutes de Jean Plassier..... 57

2° ACTES DU GREFFE..... 58

III. ARCHIVES HOSPITALIÈRES :

1° ARCHIVES DE LA CHARITÉ..... 59

2° ARCHIVES DE L'HÔTEL-DIEU..... 64

APPENDICE :

I. NOTICE SUR ANNE D'ALBERT DE CHAULNES, ABBESSE DE SAINT-PIERRE, EN 1655..... 69

II. DES REPRÉSENTATIONS DONNÉES AU PROFIT DES PAUVRES PAR LES COMÉDIENS DE PASSAGE A LYON..... 73

III. DISSERTATION AU SUJET DU COMMENTAIRE DES ŒUVRES DE MOLIÈRE, PAR L'AVOCAT LYONNAIS CLAUDE BROSSETTE.. 79

TABLE DES MATIÈRES..... 89

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

a

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google